

TRAIT-D'UNION – JUILLET 2012

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Le Mot du Maire

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

Vous allez lire ou simplement parcourir notre traditionnel Trait-d'Union de milieu d'année.

Une fois encore, nous venons à travers lui faire un point d'étape dans l'avancée de nos travaux. Au moment où chacun va prendre quelques temps de repos bien mérités, il convient de tirer un premier bilan de cette année 2012.

Vous trouverez pour débiter les comptes rendus des réunions du conseil municipal qui se sont déroulées depuis le début de l'année. Je vous rappelle que vous pouvez aussi les consulter plus rapidement sur notre site Internet saintdenissurloire.fr. Ce nouvel outil à disposition de notre communication, dont nous vous avons révélé la primeur dans le Trait-d'Union de mars, continue bien sûr à être mis à jour et alimenté des informations concernant notre commune, Agglopolys et divers renseignements pratiques.

Ensuite, comme j'en ai pris l'habitude depuis 2008 dans ce bulletin de milieu d'année, je vous ferai une présentation aussi précise que possible sur les finances communales. Vous aurez les grandes lignes du compte administratif 2011 et celles du budget primitif 2012. Vous pourrez y constater que nos finances sont saines, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et le taux d'endettement très faible. Nous sommes en mesure aujourd'hui de pouvoir nous lancer dans le grand projet de notre mandature avec notre futur Centre Culture-Sports-Loisirs (anciennement ce que nous appelions « future maison des associations »). Les consultations d'architectes sont terminées et deux esquisses nous ont été proposées.

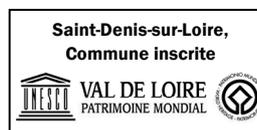
Qu'est-ce qui au cours de ce premier semestre nous a apporté satisfaction ? J'évoquerai rapidement dans cet éditorial les étapes marquantes que mes adjoints approfondiront dans le compte-rendu des activités de leurs commissions.

Évidemment, comment ne pas mettre en avant le début des travaux de la Martinière. Vous ne pouvez pas imaginer quel a été notre soulagement et quelle est aujourd'hui notre satisfaction de voir des engins sur le terrain. Bien sûr, nous n'avons jamais perdu espoir mais, sincèrement, nous commençons à trouver le temps long. Ce sont 10 ans, pour deux équipes municipales, de travail, de patience, d'espoirs, de déceptions et pour finir de soulagement. Un autre point de satisfaction concernant ce dossier est qu'avant même que débute la commercialisation officielle, près de la moitié des parcelles auraient déjà trouvé potentiels acquéreurs. C'est très encourageant et rassurant pour le bilan financier de l'opération. Nous travaillons toujours en étroite collaboration sur ce lotissement avec notre aménageur, 3 Vals Aménagement. Bien sûr, comme je le leur ai dit par courrier, je pense aux riverains qui pendant de longs mois devront supporter diverses nuisances dues aux travaux. Mais, je sais aussi que beaucoup ont compris, pour nous l'avoir dit, que l'intérêt général, celui de la collectivité, était primordial. C'est l'avenir de notre commune qui s'affirme à travers ce projet.

Un autre sujet de satisfaction est l'avancée du deuxième projet de lotissement, celui des Ouches. Toutes les parcelles sont aujourd'hui vendues. Les derniers permis de construire sont à venir et les travaux de construction des trois logements aidés commenceront à l'automne. Peut-être ne le savez-vous pas, mais ce lotissement est habité depuis le 1er mai. Une deuxième famille vient d'emménager et d'autres seront installées pour la prochaine rentrée



Bulletin n° 74



Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Le budget communal.....	5
LES COMMISSIONS COMMUNALES	
Communication	7
Transports	10
Développement Durable ...	12
Voirie.....	17
Urbanisme.....	18
Diagnostics immobiliers....	21
Bâtiments communaux	22
Affaires Scolaires.....	23
Ludomobile et infos pratiques.....	25
LES ASSOCIATIONS	
APOLLOS.....	26
CLUB DU BEL ÂGE.....	31
COMITÉ DES FÊTES.....	32
Saint-Denis à la Une	35
INFORMATIONS PRATIQUES	
Dont :	
Maison des Associations.....	36
Démarches administratives.....	37
CIAS du Blaisois.....	39
ARS - Bilan 2011.....	42
DICRIM	43
Brûlage déchets végétaux.....	44
Plan Canicule.....	48

Vous trouverez aussi dans ce Trait-d'Union un long article de Sophie MILTEAU, adjointe en charge du développement durable, des affaires agricoles et des transports, sur la nouvelle politique de la commune en matière de désherbage et d'utilisation des produits herbicides. Cette question a longuement été débattue en conseil municipal. Si tout le monde est convaincu de l'intérêt de changer ou, au moins, d'adapter nos méthodes, les avis divergeaient sur la façon d'y parvenir. Nous procédons donc par tâtonnements, progressivement, et nous avons bien conscience que nous devons dans ce domaine être pédagogues et exemplaires. Sachez déjà que le changement que nous venons d'amorcer, même s'il est progressif, est irréversible. Il faudra vous habituer dorénavant, et peut-être de plus en plus, à voir les herbes pousser davantage et les pieds de murs pas toujours parfaits. Sauf si bien sûr, comme dans certains endroits de la commune ou à une époque que nous pensions révolue, chacun se réapproprie l'entretien de son « pas de porte ».

Patrick MENON et Jean-Pierre MOREAU vous feront ensuite un point sur le programme d'entretien de voirie pour cette année. Si nous avons retardé d'une année la réfection de la rue de la Loire dans sa partie descendant vers le Château, nous profiterons d'une moins-value sur le chantier d'enfouissement des réseaux des Mées pour relancer et terminer le programme d'assainissement pluvial de la rue Muraton. Les problèmes d'écoulement des eaux de pluies et la dangerosité des accotements trouveront leur épilogue à la fin de cet été. Les travaux devraient en effet débiter à la mi-août.

J'évoquais les travaux des Mées. Si les branchements téléphoniques ont tardé et empêché la dépose plus rapide des poteaux, les travaux touchent aujourd'hui à leur fin. Les riverains sont soulagés et j'espère que l'esthétique nouvelle de ce hameau ravira le plus grand monde. Les retours que nous avons pour l'instant sont très positifs. S'il subsiste çà et là quelques problèmes particuliers, nous nous efforçons de les résoudre le plus rapidement possible.

Enfin, et j'en terminerai par ce dernier aspect du bilan à mi-parcours de cette année 2012, comment ne pas nous féliciter et nous réjouir des manifestations qui ont égayé la place Leroux ces dernières semaines. Nous avons été nombreux à répondre à l'invitation d'Apollos et du Comité des Fêtes pour leur désormais traditionnelle Guinguette. Quelle belle soirée !

Quelques jours après, c'est pour découvrir, en compagnie des élus, le Circuit des Eaux que nous nous sommes retrouvés. Ce circuit de randonnée pédestre tracé sur notre commune par Agglopolys a ravi tout le monde. Le pique-nique qui a suivi tout autant !

Enfin, c'est avec toujours autant de plaisir que nous avons accueilli, pour la deuxième année consécutive, l'inauguration du festival d'été de l'Office de Tourisme Blois-Chambord et le marché gastronomique. C'est une marque de confiance renouvelée que nous fait le Pays des Châteaux. Encore une belle soirée !

Saint-Denis-sur-Loire vit, évolue, se transforme, s'ouvre aux autres. Nous ne pouvons que nous réjouir des événements de ces six derniers mois. En tout cas, l'équipe municipale part en vacances (pas tous en même temps, rassurez-vous !), l'esprit serein.

Nous vous souhaitons à toutes et tous d'excellentes vacances.

Benoit SIMONNIN

INFO MAIRIE : OUVERTURE du secrétariat de Mairie pendant l'été 2012

<u>Juillet</u>		<u>Août</u>	
Lundi 16.....	De 16h30 à 18h30	Lundi 13, 20 et 27.....	De 16h30 à 18h30
Mercredi 11, 18 et 25.....	De 16h30 à 19h00	Mercredi 1 ^{er} , 8, 22 et 25.....	De 16h30 à 19h00
Jeudi 12, 19 et 26.....	De 09h00 à 12h00	Jeudi 2, 9, 16, 23 et 30.....	De 09h00 à 12h00
Vendredi 13, 20 et 27.....	De 16h30 à 18h30	Vendredi 3, 10, 17, 24 et 30.....	De 16h30 à 18h30
Samedi 21.....	De 09h00 à 11h30	Samedi 4 et 18.....	De 09h00 à 11h30

En cas d'urgence, contactez le Maire ou un Adjoint.

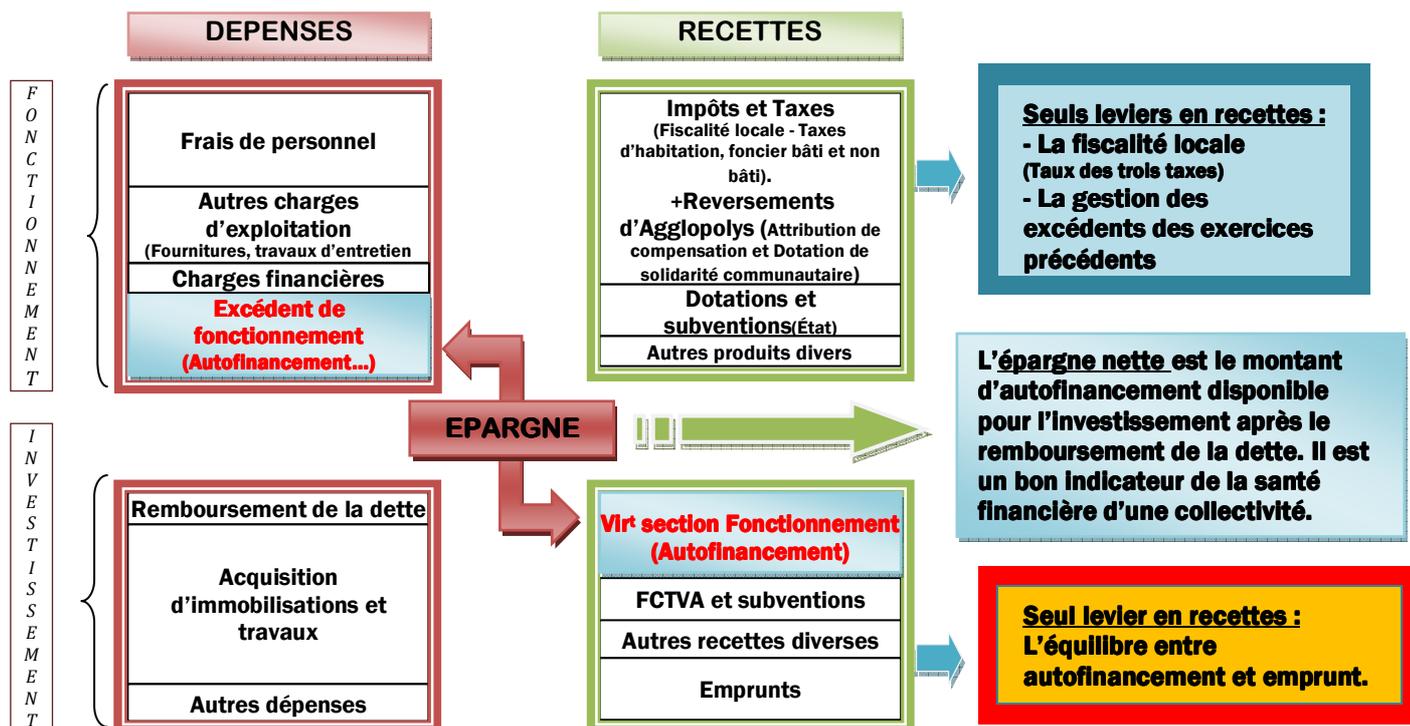
LE BUDGET COMMUNAL

Benoit SIMONNIN

Le budget primitif 2012 a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2012. Le compte administratif de l'exercice 2011 a lui aussi été adopté.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2011 et les principaux postes du budget primitif de l'année 2012.

1. Présentation générale du budget



Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différents produits et charges.
- La section d'**Investissement** permet à la commune de réaliser ses projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins cependant, les dotations de l'État.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des éventuelles subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés (de fonctionnement surtout) des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. A la date d'aujourd'hui, notre commune est très peu endettée puisque l'encours de la dette était, au 1^{er} janvier 2012, de 130 000 €.

Le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le coût d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants pour les plus durables. Par exemple, serait-il normal de faire supporter aux seuls contribuables dionysiens d'aujourd'hui le coût du futur Espace Culture-sports-Loisirs ? Le financement d'une grande partie par l'emprunt permettra de répartir dans le long terme l'effort financier à fournir.

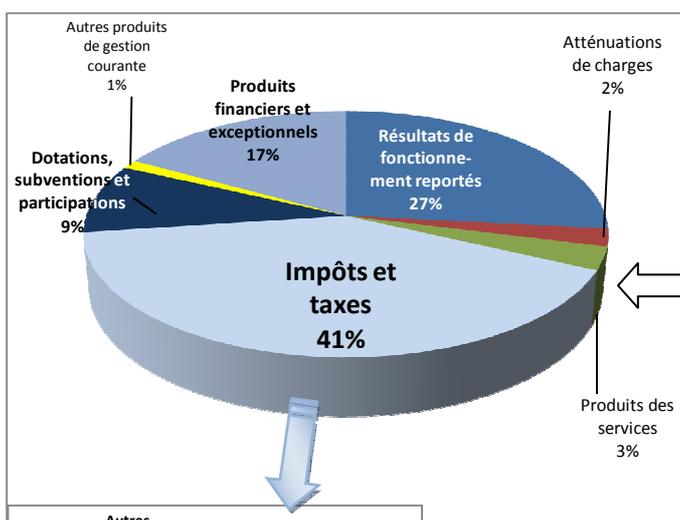
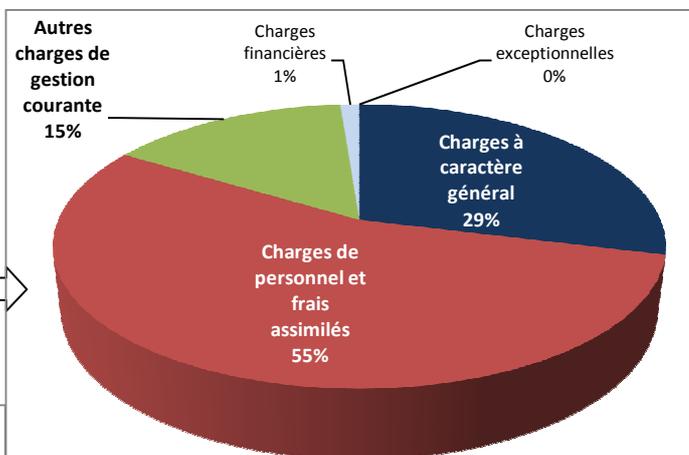
2. Le compte administratif 2011

Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique de l'ensemble des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire) et doit être en cohérence avec le compte de gestion proposé par le comptable (le Trésorier de Blois-Agglomération).

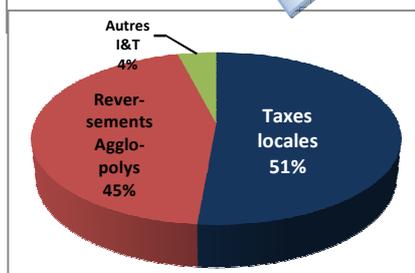
Grandes lignes du compte administratif 2011 : (Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	411 214,74 €
Charges de gestion courante	118 840,62
Charges de personnel	225 300,00
Charges diverses	62 163,08
Charges financières	4 903,04
Charges exceptionnelles	8,00



Recettes de fonctionnement	972 085,13 €
Excédents cumulés	259 053,61
Atténuations de charges	22 606,15
Produits de gestion courante	29 385,34
Dotations et participations (Etat)	88 632,04
Autres produits courants	11 075,56
Produits financiers et exceptionnels	164 240,48
Impôts et taxes	397 091,95
<i>Dont trois taxes locales</i>	<i>204 025,00</i>
<i>et reversements d'Agglopolys</i>	<i>177 372,00</i>
<i>et autres I&T</i>	<i>15 694,95</i>



Commentaires sur la section de fonctionnement :

- Le poste « Charges de personnels » représente 55% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Cependant, si on calcule le coût par habitant, ce chiffre devient inférieur à la moyenne. C'est donc la bonne maîtrise des autres charges qui rend le premier taux important.
- Le poste « Atténuations de charges » dans les recettes correspond au remboursement par notre assureur de charges des personnels inaptes temporairement à remplir leur mission.
- L'importance du poste « Produits exceptionnels » est due à la cession en cours d'année de l'ex-Sofarama.

La section d'investissement

Dépenses d'investissement	427 567,58 €
Report déficits antérieurs	38 925,29
Transferts entre sections	2 751,27
Immobilisations incorporelles	5 674,96
Immobilisations corporelles	208 354,14
Immobilisations en cours	155 273,30
Emprunts et dettes	16 588,62

Recettes d'investissement	273 074,78 €
Transferts entre sections (Ex-Sofarama)	142 751,27
Emprunts	0,00
Subventions d'investissements (CG41)	14 000,00
FCTVA, Taxe Locale d'Équipement	53 627,22
Excédents de fonctionnement capitalisés	62 696,29

Commentaires sur la section d'investissement :

- Les opérations de « Transferts entre sections » sont des opérations d'ordre (jeu d'écritures comptables) dues à l'achat et à la revente dans la même année du bâtiment et du terrain de l'ex-Sofarama.
- Les principaux postes de dépenses en « Immobilisations corporelles » correspondent à l'acquisition de Sofarama (dépense réelle pour 142 751,27 €), aux travaux de voiries (45 000 €), à l'acquisition de mobilier pour la maison des associations (6 000 €) et aux travaux dans la salle du Conseil (5 000 €).
- La principale dépense en « Immobilisations en cours » est le montant de l'acompte versé pour l'enfouissement des réseaux des Mées.
- Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été contracté par la commune en 2011.

Excédent de fonctionnement 2011	420 870,39 € (dont 259 053,61 € de report 2010)
Déficit d'investissement 2011	- 154 492,80 € (dont - 38 925,29 € de report 2010)

3. Affectation du résultat 2011

Excédent cumulé de fonctionnement	420 870,39
Déficit cumulé d'investissement.....	- 154 492,80
Remboursement de la dette.....	16 737,00
A FINANCER de manière obligatoire	171 229,80

Il y a obligation de couvrir le déficit d'investissement et le remboursement de la dette par l'excédent de fonctionnement.

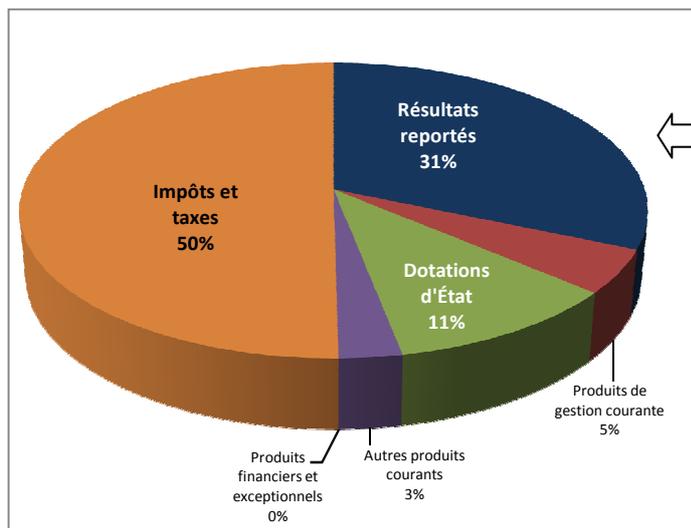
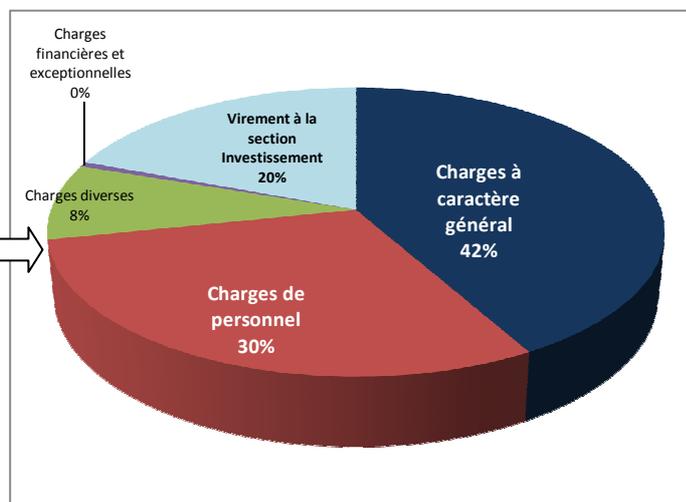
Le solde d'excédent de fonctionnement de **249 640 €** est reporté comme recette de fonctionnement pour l'exercice 2012. En effet, il a été décidé lors du vote du budget primitif 2012, de conserver cet excédent en recettes de fonctionnement plutôt que de le virer à la section d'investissement car, s'il est toujours possible en cours d'exercice de réaliser cette opération, l'inverse n'est pas simple à effectuer. Cette réserve est donc disponible à tout moment pour financer des investissements pour réduire la part du recours à l'emprunt.

4. Le Budget primitif 2012

FUNCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	798 525 €
Charges à caractère général	332 200 €
Charges de personnel	237 000 €
Charges diverses	67 826 €
Charges financières et exceptionnelles	4 353 €
Virement à la section Investissement	157 146 €

Ce poste n'est pas contradictoire avec ce qui précède. Il ne s'agit pas réellement d'un virement mais d'une somme disponible en fonctionnement pour financer en cours d'année des investissements.



Recettes de fonctionnement	798 525 €
Résultats reportés	249 640 €
Produits de gestion courante	38 086 €
Dotations d'État	85 013 €
Autres produits courants	22 500 €
Produits financiers et exceptionnels	1 €
Impôts et taxes	403 285 €
Dont trois taxes locales et reversements d'Agglopolys	212 790 €
	177 372 €

Impôts et Taxes (trois taxes locales) :
 Le Conseil Municipal a voté pour 2012 l'augmentation de 2,5% des taux de taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti qui passent respectivement à 10,90% et à 11,19%. En revanche, il a décidé de maintenir le taux 2011 pour la taxe sur le foncier non bâti (43,85%).
 Le produit attendu est de 212 790 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	814 876 €
Report à nouveau 2011	0 €
Immobilisations incorporelles	4 650 €
Immobilisations corporelles	438 996 €
Immobilisations en cours	200 000 €
Emprunts et dettes	16 737 €
Soldes négatifs reportés	154 493 €



Recettes d'investissement	810 400 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	171 230 €
Subventions d'équipement	40 500 €
F.C.T.V.A.	25 000 €
TLE et Taxe d'Aménagement	1 000 €
Produits de cession (vente terrains)	220 000 €
Virement de la section fonctionnement	157 146 €
Emprunts	200 000 €

*Les emprunts sont présents pour équilibrer le budget des investissements.
Ils ne seront mobilisés en cours d'année qu'en cas de besoin.*

Principaux investissements prévus pour l'année 2012 :

- Enfouissement des réseaux des Mées (Solde)..... 236 000 €
- Futur Espace Culture-Sports-Loisirs (Premières étapes)..... 200 000 €
- Parking de La Martinière..... 80 000 €
- Part investissement des travaux de voirie..... 35 000 €
- Acquisition de terrains (Zone Ue derrière les Ouches + réserve foncière)..... 25 000 €
- Aménagement carrefour Emmaüs (Éclairage public)..... 25 000 €
- Mise aux normes des armoires électriques (Éclairage public)..... 15 000 €
- Mobilier (restaurant scolaire) et aménagements divers..... 10 000 €
- Réfection toiture de l'église..... 8 000 €
- Achats d'extincteurs (et divers)..... 3 000 €
- Aménagement du Girouet (Levé de la Loire)..... 2 000 €
- Sonorisation portable..... 1 500 €
- Informatique divers..... 1 500 €

Le coût total prévisionnel des l'enfouissement des réseaux des Mées est, pour le budget communal, (subventions de 137 000 € déduites), de 378 000 €.

Si la facture définitive de ces travaux s'avérait moins élevée que prévue, nous pourrions investir cette moins-value dans la fin des travaux d'assainissement pluvial de la rue Muraton. Nous avons conscience de la dangerosité des accotements par endroits et des nuisances aux riverains que peuvent occasionner de fortes pluies.

Le coût prévisionnel du futur Espace Culture-Sports-Loisirs est estimé approximativement à 1 000 000 €. La commune a sollicité Agglopolys pour que ce projet soit intégré au prochain contrat de Pays avec la Région. En cas d'acceptation de notre dossier, nous pourrions prétendre à une subvention de 20% de l'investissement.

Le détail des documents budgétaires est consultable en mairie.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communication Sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL

SITE INTERNET



<http://www.saintdenissurloire.fr>

La création du site Internet de notre commune figurait parmi les projets que nous nous étions promis de mener à bien en termes de communication, pendant cette mandature. C'est chose faite. Il est en ligne depuis le mois de mars.

Que les dionysiens « non connectés » se rassurent, il ne remplace pas les Trait-d'Union que nous vous adressons et que nous continuerons de vous adresser régulièrement. Il s'agit d'un mode de communication complémentaire, qui permet de vous tenir informés de toutes les actualités au jour le jour. Vous y trouvez donc beaucoup d'informations que nous avons souhaitées claires et variées :

- Les actualités, un agenda,
- Des informations pratiques concernant les services municipaux : le conseil municipal, les bulletins municipaux, les démarches administratives, les services communautaires...
- Des informations relatives à la vie dans notre commune : l'école Lorjou, les équipements communaux, notre patrimoine architectural, nos équipements à vocation touristique, les hébergements, les associations, l'activité économique...

Notre commune est ainsi visible pour tous.

D'ailleurs, vous remarquerez que sur Google, le site figure désormais en bonne place, sur la première page lorsqu'on cherche le nom de notre commune. Ceci a demandé quelques semaines, le temps de son référencement.

Nous vous espérons nombreux à l'avoir visité. C'est un outil interactif. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, suggestions...

Cependant, tout n'est pas encore opérationnel. Nous n'avons pas encore souhaité par exemple mettre en ligne une newsletter, faute de temps pour la concevoir. Nous n'avons pas encore activé non plus la possibilité qu'auront bientôt les associations qui le souhaitent de mettre à jour elles-mêmes leurs propres pages.

La mise en ligne de notre site a été déjà un grand pas dans notre souci de communiquer avec le plus grand nombre. D'autres étapes sont à venir.

A bientôt donc sur [saintdenissurloire.fr](http://www.saintdenissurloire.fr).

SOIRÉE DÉCOUVERTE DU CIRCUIT DES EAUX



Un temps fort dans l'actualité de notre commune ce vendredi 29 juin. Rendez-vous avait été donné aux dionysiens pour une soirée de découverte de notre nouveau Circuit des Eaux, le parcours de randonnée pédestre qu'Agglopolys a tracé dans les rues et chemins de notre commune.

Beau succès : une soixante de personnes y ont participé, les uns choisissant le circuit court (5,5 km) les autres le circuit « long » (8 km).

Cette soirée s'est prolongée par un apéritif offert par la municipalité et un pique-nique sur la place Eugène Leroux, dans une ambiance très chaleureuse et très conviviale.

Merci à tous les participants !



INAUGURATION DU FESTIVAL « UN ÉTÉ ENTRE LOIRE ET SOLOGNE » : LE MARCHÉ GOURMAND EN MUSIQUE ET L'EXPOSITION ARTISTIQUE

L'an dernier, nous avons pris rendez-vous pour la deuxième édition du festival « Un été entre Loire et Sologne » initié par l'Office de Tourisme Blois-Chambord.

C'est donc avec un grand plaisir et une certaine fierté que nous avons accueilli cette manifestation cette année.

Malgré une météo qui s'annonçait peu favorable pour cette journée, l'installation du marché (montage de l'estrade, mise en place de tables pour accueillir les visiteurs, etc.) s'est faite dans la bonne humeur.

Les premiers visiteurs sont arrivés vers 16 heures et ont apprécié la diversité des produits proposés sur la place Eugène Leroux :

- le safran d'*A la Découverte du Safran* de La Chapelle Vicomtesse,
- les vins AOC Cheverny et Cour-Cheverny et crémant de Loire du *Domaine de Montcy*,
- les vanilles et épices de *Monsieur Blot* de Montlivault,
- les farines du *Moulin Laurentais* de Saint-Laurent Nouan,
- les glaces italiennes et crêpes de *Melle Besnard*,
- les pains tradition, viennoiseries, pizzas, tourtes de *la Boulangerie Durand* de la Chaussée Saint-Victor,
- les macarons d'autrefois de *M. et Mme QUAGLIA* de Manthelan,
- les fromages de chèvre de *la Ferme de la Cabinette* d'Onzain
- le miel de *Jean Parent* de La Chapelle Vendômoise,
- la maroquinerie artisanale de *Mme Sadet* de Beillé,
- les bijoux en ambre de la Baltique de *Madame Larysa Knop* de Saint-Léonard en Beauce





Les mélodieuses musiques traditionnelles celtiques et du centre de la France du groupe folklorique La Gerboise, nous accompagnent tout au long de cette soirée.

Et, bien sûr, les expositions présentées dans la Maison des Associations :

➤ l'association Bernard Lorjou avec notamment des photos de l'artiste cuisinant son célèbre pot au feu, un tableau « la Crevette Géante »,



➤ Michel Pichon et ses réalisations d'objets et miniatures en bois,



↔ ➤ Inès Méhault et ses peintures,

➤ M. Bonenfant *Éclats de Bois* avec

confection d'objets en bois sur place,

➤ Anne-Marie Legras : broderie, cartonnage, encadrement

➤ Roger Langer et sa maquette locomobile



↔ ➤ Isabelle Dehault et ses bijoux,



➤ Bernadette Hugé et ses peintures,

Puis, à 20h30, l'inauguration officielle par David HAMEAU, Directeur de l'Office de Tourisme Blois-Chambord, et Benoit SIMONNIN, en présence de personnalités que nous tenons chaleureusement à remercier : Gilles CLEMENT, Président du Pays des Châteaux, Michel CONTOUR, Vice-président d'Agglopolys en charge du tourisme et Marie-Hélène MILLET, notre fidèle Conseillère Générale.



Un grand merci à tous, et particulièrement à David HAMEAU, Lyne COUTELLIER, sa collaboratrice en charge de ce festival et toute l'équipe de l'OTI. Merci d'avoir une fois encore retenu notre commune pour accueillir l'ouverture de ce festival, que nous accueillons toujours avec le même enthousiasme.



Merci à l'équipe du Comité des Fêtes, qui une fois encore, a fait preuve de toute sa compétence dans l'organisation logistique et matérielle d'une telle manifestation.

MERCI à vous, dionysiens, qui êtes venus nombreux animer notre place du village.

On se donne rendez-vous l'année prochaine ?



Commission Transports sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

Cartes de transport scolaire



Vous avez dû recevoir par mèl ou par courrier le **formulaire de demande de carte**.
Si ce n'est pas le cas, notamment pour les nouveaux arrivants sur la commune, vous pouvez le télécharger à partir des sites : www.agglopolys.fr, www.tub-blois.fr ou en téléphonant au service transport d'Agglopolys au 02 54 90 35 35

pensez-y !

Décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés

L'employeur prend en charge 50 % du montant des titres d'abonnement souscrits par les salariés pour les trajets domicile/lieu de travail.

Les titres d'abonnement doivent être annuels, mensuels ou hebdomadaires, pour des voyages illimités ou des voyages limités. Ils doivent être souscrits auprès de la SNCF ou toute autre entreprise de transport public.

Ils s'appliquent donc pour différents modes de transport : train, car, bus, vélos (service public de location de vélos).

Pour plus d'informations sur les modalités concrètes, les délais de remboursement par l'employeur... reportez-vous au texte du décret sur www.legifrance.gouv.fr.

Vous pouvez établir une demande de formulaire sur les sites www.agglopolys.fr ou www.cg41.fr, selon le réseau que vous serez amené(e)s à utiliser

Plafond de ressources mensuelles à ne pas dépasser pour pouvoir prétendre au dispositif de gratuité des transports urbains

Barème au 1^{er} avril 2012

Nombre de personnes au foyer	Montant
1	777,16 €
2	1 206,59 €
3	1 396,56 €
4	1 586,53 €
5	1 776,50 €
6	1 966,47 €
Par personne supplémentaire	+ 189,97 €

Le transport à la demande d'Agglopolys

Le Transport A la Demande, ou TAD, est un service mis en place par Agglopolys pour répondre aux besoins des habitants de l'agglomération en matière de déplacements ponctuels (se rendre chez le médecin, sur le marché, au centre administratif, au cinéma, au bowling...). Il fonctionne sur les communes qui ne disposent pas du réseau de transport urbain.



Comment ça marche ?

Un chauffeur vient vous chercher devant chez vous, et vous dépose dans l'une des 11 « stations Zélia ».

Le Transport À la Demande est effectif dans l'ensemble des communes de l'agglomération de Blois, à l'exception de Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil qui disposent du réseau de transport urbain **TUB**.

Sur ce territoire, il concerne tout le monde sans limite d'âge et quelle que soit la situation professionnelle du bénéficiaire.

Pour bénéficier du Transport À la Demande :

- **Inscrivez-vous gratuitement**

Réservez votre déplacement, au plus tard la veille pour le lendemain, au n° vert suivant : ☎ **0800 41 00 03** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- Un chauffeur vous recontactera pour vous indiquer l'heure exacte à laquelle il viendra vous chercher à votre domicile.
- Le jour J, un véhicule aux couleurs d'Agglopolys viendra vous chercher et vous déposera à la destination choisie.

Tarifs

Tarifs	Coût du trajet par personne (aller ou retour)
Tarif normal	2 €
Tarif réduit : moins de 18 ans	1,50 €
Tarif réduit pour les groupes de 2 personnes	1,50 €
Tarif réduit pour les groupes de 3 personnes ou plus	1 €
Tarif réduit : ayants droits à la tarification sociale	1 €
Enfant de moins de 6 ans :	Gratuit

Inscriptions

- soit en remplissant [le formulaire](#) (attention joindre un justificatif de domicile et une copie de la carte nationale d'identité)

- soit par courrier en téléchargeant [la fiche d'inscription](#), (également disponible dans votre mairie), et en la retournant dûment remplie à :

Agglopolys - Service Transport - TAD
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

NB : Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Destinations desservies et jours de fonctionnement

Destinations desservies :

Centre-ville d'Onzain
Gare d'Onzain
Agl'eau, le centre aquatique d'Agglopolys
Gare de Blois
République (centre-ville de Blois)
Centre administratif (centre-ville de Blois)
Denis Papin (centre-ville de Blois)
Centre Hospitalier de Blois
Cap'Ciné
Polyclinique
Bowling World

Jours de fonctionnement

Jour	Horaires
Mardi	Aller 9h - 9h30 Retour 11h30 - 12h
Mercredi	Aller 9h - 9h30 Retour 11h30 - 12h Aller 13h - 13h30 Retour 15h30 - 16h
Jeudi	Aller 14h - 14h30 Retour 16h30 - 17h
Samedi	Aller 9h - 9h30 Retour 11h30 - 12h Aller 14h - 14h30 Retour 16h30 - 17h

Possibilité de voyager à la journée ou à la ½ journée

Commission Environnement et Développement Durable

Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

Savez-vous quelle quantité d'air vous respirez chaque jour ?

Chaque personne respire en moyenne 14 000 litres d'air par jour. Ce volume varie en fonction de l'activité physique. Il peut ainsi atteindre 18 à 20 000 litres d'air pour un sportif de haut niveau.

Alors comment ne pas s'intéresser à la qualité de notre air ?

Sachez, qu'à la porte de la mairie, nous affichons chaque parution du bulletin édité par Lig'air, association en charge de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre.

Vous pouvez également retrouver les éléments sur le site <http://www.ligair.fr/>, concernant notre zone géographique (Blois et ses environs).



Pour aller vers une meilleure qualité de l'eau...

En désherbant autrement...

La commune s'engage dans une démarche de réflexion sur l'utilisation de produits herbicides.

Même si les quantités utilisées n'étaient pas trop importantes compte tenu des surfaces à traiter, il n'en reste pas moins que le produit utilisé pour désherber présente un classement de l'autorisation de mise sur le marché « dangereux pour l'environnement » et est considéré comme toxique pour les milieux aquatiques.

Ce produit est composé de 250 g de glyphosate par litre et de 40 g de diflufenicanil (DFF, anti germinatif). Il faut savoir que le glyphosate et son tensioactif est un herbicide total. Autrefois produit exclusivement sous la marque Round up, il présente l'avantage de pouvoir semer ou replanter directement après le désherbage. Cet avantage a pendant longtemps été associé en terme de marketing à une biodégradabilité totale et rapide.

Or, depuis les années 2000, les analyses de l'eau se sont faites plus précises et ont permis de détecter une présence relativement forte d'un produit issu de la dégradation du glyphosate (l'AMPA). En 2006, L'Institut Français de l'Environnement (IFEn) a démontré que ces substances restaient prédominantes et persistantes dans les eaux en France. Donc... pas si biodégradables que cela...

Vous avez été quelques-uns à nous faire part de votre questionnement concernant les traces bleues laissées sur les pieds de murs, voire pour certains, à demander aux employés communaux, Jean Luc et Thierry, de ne pas l'appliquer sur leur mur.

Votre prise de conscience nous a confortés dans le choix d'adapter notre pratique en commençant par un changement de produit. Tout en restant pour le moment chez le même fournisseur, nous avons sélectionné le produit Verdys pro « sans classement toxicologique » car sans adjuvant anti germinatif. Après discussion avec des agriculteurs de la commune, nous en adapterons également le rythme de passage conseillé. Même si « l'étiquette » annonce un passage tous les 15 jours, nous tenterons dans un premier temps de tester son efficacité par un passage en début et un autre en milieu de saison.

Ce changement de pratique s'accompagne par ailleurs d'une réflexion sur les zones à extraire du plan de désherbage.

... en sélectionnant aussi les espaces,

Dans le but de limiter l'utilisation de ces produits, nous avons fait le choix cette année de faire une expérimentation sur un ciblage plus restreint des zones à traiter.

Ainsi ne feront plus l'objet d'un désherbage chimique :

- les cours d'école,
- les bordures de rue et pieds de murs.

Seuls les différents petits parkings en calcaire, ainsi que le cimetière seront traités, mais avec le produit ci-dessus cité.

Pour résumer :

Ne soyez pas surpris de voir des « mauvaises herbes » ou « herbes sauvages » (selon les points de vue) reprendre leur place à certains endroits.

C'est un choix qui a été validé en conseil municipal, que devront mettre en œuvre les agents techniques municipaux.

Nous poursuivons par ailleurs l'analyse des moyens alternatifs aux produits chimiques.

Jean Pierre MOREAU et Sophie MILTEAU ont participé à des formation/démonstration de différentes méthodes.

Ce qu'il faut retenir *pour le moment* de ces premiers éléments, c'est que :

- Aucune méthode n'est universelle, c'est à dire adaptée à tout type de sol. Les supports goudronnés nécessiteront un certain équipement qui ne sera pas compatible avec d'autres surfaces, calcaires ou gravillonnées. Différentes formes d'équipement s'imposent.
- Aucune ne présente que des avantages !
- Aucune n'est neutre pour l'environnement.
- Toutes ont des incidences de coût.

Le **désherbage thermique** (à flamme ou à plaque radiante notamment) nécessite l'emploi de gaz ou d'essence. Au-delà des émissions de CO₂ et des risques de départ d'incendie,



le coût se calcule aussi financièrement. Une bouteille de gaz n'offre une autonomie de travail que de 6 heures. La première année nécessite par ailleurs au moins trois passages, par deux agents techniques. Le coût peut être enfin social. Certains équipements impliquent en effet des postures de travail qui peuvent être génératrices de problème de dos comme par exemple le traitement « tâche » par « tâche » (« touffe d'herbe par touffe d'herbe »).



Le **désherbage mécanique à énergie électrique** présente l'avantage de légèreté et de maniabilité de l'équipement (il s'agit de batterie électrique porté sur le dos) et la moindre nuisance sonore pour le voisinage.

Cependant, une batterie (au lithium) coûte entre 1 000 et 2 000 € et présente une durée de vie de 2 000 heures de travail maximum. S'ajoutent le coût des différents outils électroportatifs à adapter (débroussailluse, bineuse sarcleuse) et le coût de l'électricité pour la recharge...



Le **désherbage mécanique à essence par balayage** permet de longer les bords de rue goudronnée, bétonnées et les trottoirs... Il ne dispense pas d'un deuxième passage pour balayer les herbes et présente aussi l'inconvénient d'être d'autant plus bruyant que le passage est relativement lent.



Le **désherbage manuel** grâce au « pique bine » ou au couteau à désherber présente l'inconvénient d'être très couteux en temps...



Le **désherbage par aspersion de mousse** de type Waipuna (jet d'eau chaude additionnée d'un mélange noix de coco et d'amidon de maïs, mélange biodégradable), présente un coût financier relativement élevé. La commune de Saint-Laurent-Nouan a estimé son coût total (carburant, équipement, main d'œuvre) à 1 400 € par jour de traitement...

Le **désherbage thermique à eau chaude ou vapeur d'eau** nécessite aussi un équipement important...



Le **paillage** et les **plantes couvre-sol** permettent d'allier, sur des petites surfaces, économie d'eau d'arrosage et de désherbant, et présentent un caractère plus esthétique.

Devant ce constat, une petite commune comme la nôtre commence par limiter les quantités de produits chimiques, reconsidérer le choix des produits et se donner le temps de la réflexion et de l'échange avec les autres communes (échange d'information, et pourquoi pas, de matériel) tout en guettant les évolutions des produits et des équipements dans ce domaine.

Ce temps est toutefois compté car les restrictions préfectorales quant à l'usage des herbicides commencent à s'imposer aux collectivités.

Par courrier du 7 février 2012, le Préfet a imposé aux maires des contraintes de zones sans aucun traitement chimique, à respecter près des cours ou points d'eau » (voir plaquette ci-après)

La tendance est lancée, elle ne s'inversera pas. A nous de l'accompagner au mieux !

Nous, en tant que commune, bien sûr, mais aussi chacun de nous en tant que citoyen.

Certains d'entre vous s'y emploient en effet depuis de nombreuses années. Il suffit de contempler les photos ci-contre prises au gré des rues !

Nous restons bien sûr à l'écoute de toutes les propositions que vous pourriez faire dans ce domaine, de vos astuces et accueillerons avec bienveillance les initiatives de fleurissement individuel des pieds de murs !

A consulter :

<http://www.jardinaunaturel.org> : un site de la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) soutenu par différents partenaires institutionnels comme l'Agence régionale de santé, différents conseils généraux notamment de la région Bretagne, l'Ademe.

Ce site présente un ensemble d'actions et d'astuces à destination notamment des particuliers, en matière d'économie d'eau, de désherbage, de compostage, de paillage...

Si vous avez également envie de confronter vos propres pratiques à d'autres jardiniers, vous pouvez aussi participer au concours « mon jardin au naturel » organisé par l'association Sologne Nature : concoursjardin@sologne-nature.org.



Quelques éléments d'information sur la quantité et la qualité de l'eau dans notre commune :

Entre 2010 et 2011 :

- Le nombre de branchements au réseau est passé de 394 à 404 (+ 2,54 %)
- Le château d'eau, alimenté par la nappe souterraine, nous a fourni 270 984 m³ d'eau en 2011 (dont 228 243 m³ ont été exportés vers La Chaussée Saint Victor).
- Les volumes consommés ont augmenté de 5,54 %.
- Les pertes sur le réseau ont fortement diminué. Alors qu'en 2010, la commune perdait 1,23 m³ d'eau par km et par jour, en 2011, ce chiffre est passé à 0,29 m³/km/jour.

Aucun branchement n'est en plomb.

L'Agence Régionale de Santé et notre délégataire ont réalisé, en 2011, 11 analyses bactériologiques et 10 analyses physico chimiques. Elles se sont toutes révélées conformes.

A surveiller tout de même : la présence de déséthylatrazine et atrazine

Voir le rapport détaillé de l'ARS dans les *Informations Pratiques*.

L'AGENDA 21 D'AGGLOPOLYS

Agglopolys est en cours de réalisation de son Agenda 21 et de son projet de territoire, pour former un « projet de territoire durable ».

Le projet de territoire est un diagnostic du territoire, partagé par les communes membres d'Agglopolys, qui permet de dégager des objectifs et des priorités communes pour l'avenir.

L'agenda 21 est un outil de mise en œuvre du projet de territoire pour :

- faire des choix sur les enjeux prioritaires pour assurer un développement durable du territoire,
- faire partager ces enjeux et enrichir le projet par la population,
- se donner les moyens d'évaluer, orienter et faire évoluer les politiques publiques.

Deux rapports sont issus des travaux réalisés : ils sont téléchargeables sur le site d'Agglopolys à l'adresse suivante : <http://www.agglopolys.fr/DossierDocutheque/659/1017-publication.htm>



Utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des cours d'eau

Soyez vigilants, la préservation des abords des points d'eau est primordiale pour la protection de l'environnement et de la santé

Quelques rappels sur les produits phytosanitaires vis-à-vis de la santé publique et de celle des utilisateurs

Le classement toxicologique des spécialités

Selon les propriétés toxicologiques

T + : Très toxique T : Toxique Xn : Nocif Xi : Irritant C : Corrosif

Selon les propriétés physico-chimiques

F + : Extrêmement inflammable F : Facilement inflammable E : Explosif C : Comburant

Selon l'environnement

N : Produit dangereux pour l'environnement

Remarque : Le symbole N est réservé aux produits autorisés en France.

	Effet avéré ou suspecté	Effet possible
Cancérogène	Produit T et R 45 ou R 49	Produit Xn et R 40
Mutagène	Produit T et R 46	Produit Xn et R 68
Reprotoxique	Produit T et R 60 et/ou R 61	Produit Xn et R 62 et/ou R 63



Des contrôles de terrain sont possibles par les agents chargés de missions de police de l'eau (Direction Départementale des Territoires/unité police de l'eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) définis par la circulaire du 23 septembre 2008. Ces inspections sont mutualisées avec la DRAAF Centre – Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

- Quelques sites INTERNET sur les produits phytosanitaires
- <http://pv.agriculture.gouv.fr/>
 - <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>
 - <http://www.ecophytozna-pro.fr/>
 - <http://www.fredon-centre.com/>

Sanctions

Non respect de l'étiquetage : 6 mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
 Usage d'un produit non homologué : 2 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende

Direction Départementale des Territoires
 Service Eau et Biodiversité
 17, quai Abbé Grégoire – 41012 BLOIS cedex
 Tel. 02-54-55-75-00 – Fax 02-54-55-75-73
 ✉ ddt-police-eau@loir-et-cher.gouv.fr
 http://www.loir-et-cher-pref.gouv.fr

La réglementation

Un arrêté interministériel daté du 12 septembre 2006 réglemente l'emploi des produits type herbicide, fongicide, insecticide, nématicide... et instaure des zones non traitées (ZNT) au voisinage des points d'eau.

Abords des points d'eau*

Zone Non Traitée (ZNT)
 Distance minimum : 5 mètres depuis la berge

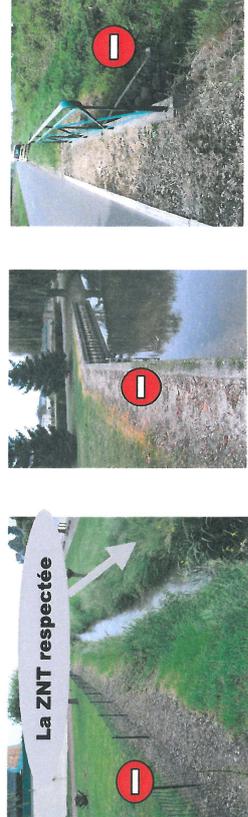
La végétation participe à :
 * l'absorption de l'eau,
 * la réduction des risques contre l'érosion,
 * la limitation des « forçages » crues à l'événement.

*cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25000 de l'Institut Géographique National



Zone non traitée (ZNT) :

Zone jouxtant tout point d'eau ne pouvant recevoir aucune application de produits phytosanitaires (de 5 à 100 mètres, voire plus). Cette interdiction concerne tout utilisateur de pesticides (particuliers, collectivités, agriculteurs, gestionnaire domaine public, etc...)



Pourquoi une telle exigence ?

Les produits phytosanitaires, même autorisés, restent des produits dangereux si l'on ne prend pas de précautions lors de leur emploi.

Ils peuvent être dangereux :

- pour l'utilisateur par contact, inhalation (intoxications)
- pour le consommateur (délais avant récolte...) et pour l'utilisateur (délai de rentrée...) récemment traitée (délai de rentrée...) des effets indirects (cancers, troubles de la reproduction ou neurologiques, déficits immunitaires, etc...)
- pour l'environnement (perte de biodiversité, malformations... par bioaccumulation le long de la chaîne alimentaire)



Bien lire l'étiquette sur chaque produit avant de traiter ZNT pouvant atteindre 100 m et plus



N dangereux pour l'environnement



Quelques points de vigilance

Surveiller les conditions météorologiques pour éviter les dérives et la contamination des milieux

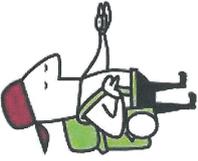
Réglementation : Ne pas traiter en cas de vent supérieur à 10 Km/h au niveau de la rampe

Échelle dite "de brasseur"	Vitesse du vent (km/h)	Effets observés
0 - Calme	< 1	La fumée s'élève verticalement.
1 - Très légère brise	1 à 5	La fumée s'incline dans le sens du vent, les giroquettes ne bougent pas.
2 - Légère brise	6 à 11	Les feuilles frémissent, le vent est perçu au visage, une giroquette est mise en mouvement.
3 - Petite brise	12 à 19	Les feuilles, petites branches sont constamment agitées, le vent déploie les drapeaux légers.

Conditions favorables TRAITEMENT POSSIBLE

Conditions défavorables PAS DE TRAITEMENT

Recommandations



- ⇒ Éviter de traiter en cas de : température supérieure à 25°C, notamment si les produits sont volatils car ils risqueraient de contaminer l'air.
- ⇒ pluie annoncée dans les heures qui suivent le traitement, surtout pour les produits foliaires qui risquent un lessivage (par ex. glyphosate).
- ⇒ Par ailleurs : ne pas traiter chimiquement les zones imperméables (bitume, béton, dallages, etc...).
- ⇒ respecter strictement le dosage indiqué sur l'emballage du produit.

Des techniques alternatives aux herbicides existent

En préventif



mettre des plantes couvre-sol (millepertuis, pervenche, iris, etc...)

pailler les plantations (tonte de gazon, écorce de pins, etc...)

En curatif



désherber à l'eau chaude



brûler à la flamme,

désherber à la mousse type waipuna,



⇒ utiliser un outil tranchant adapté (réciprocateur),

⇒ pratiquer un balayage régulier des zones imperméabilisées.

COMMISSION VOIRIE

Commission sous la responsabilité
de Patrick MENON et Jean Pierre MOREAU

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AUX MÉES

Le chantier d'enfouissement des réseaux aux Mées, après un début de travaux mené rondement, a pris sur la fin un retard important en raison de branchements téléphoniques non encore réalisés. Bien évidemment, tant que tous les abonnés ne sont pas raccordés, il est impossible pour l'entreprise ETDE de procéder à la dépose des poteaux existants. D'après les informations dont nous disposons, tout cela devrait être fait durant la première quinzaine de juillet. La réunion de réception définitive des travaux est fixée au 27 juillet. Les travaux terminés, les Mées retrouveront leur tranquillité dans un cadre plutôt plus agréable qu'auparavant.



Réunion de pré-réception de travaux le 2 juillet

TRAVAUX D'ENTRETIEN (30 000 €)

- Dans la descente de la rue du Vieux Moulin et au carrefour avec la Rue de la Borde, un rabotage sur une dizaine de centimètres et la pose d'un nouvel enrobé viendront améliorer une voirie parmi les plus détériorées de notre commune.
- Rue de la Loire, face à la mairie, l'aménagement de six places de stationnement automobiles dans le sens de la rue. Une réfection sur une largeur d'un mètre sur plus de cent mètres de long est aussi au programme.
- Les travaux prévus rue de la Loire, dans la descente menant à l'Allée des Platanes, sont reportés à l'an prochain.

AUTRES TRAVAUX

- Les travaux d'assainissement pluvial de la Rue Muraton reprendront à la mi-août 2012. Il s'agira de repartir du point d'arrêt lors de la tranche précédente jusqu'à la rue du Vieux Macé. Ces travaux consisteront à poser des caniveaux facilitant l'écoulement des eaux pluviales et à remettre la voirie en état. (coût : environ 60 000 €).

- Travaux d'éclairage public : mise aux normes des armoires de commandes avec changement d'horloge. Ces travaux permettront d'avoir davantage de souplesse dans les horaires et des sources intéressantes d'économie d'énergie.

- Pour améliorer la sécurité, notamment des jeunes prenant le bus, l'éclairage public sera complété et amélioré dans le secteur d'Emmaüs, de part et d'autre de la RD 2152. L'ensemble de ces travaux d'éclairage public est évalué à environ 40 000 €.



Accotements actuels de la rue Muraton. Des travaux indispensables !

Commission Urbanisme - Sous la responsabilité de Patrick MENON**LES ÉVOLUTIONS DANS NOS LOTISSEMENTS**Les Ouches

Les 16 parcelles sont aujourd'hui vendues.

L'appel d'offres pour la construction des 3 logements aidés a été lancé par Terres de Loire Habitat. On peut espérer un début des travaux au plus tard à l'automne.

Avec les plantations réalisées au printemps par le lotisseur, les espaces communs, rétrocédés à la commune dès la fin des travaux, ont commencé à paysager agréablement le lotissement.



La plupart des constructions est déjà bien avancée. Certaines sont même terminées. Les premiers habitants ont pris possession des lieux. D'autres les rejoindront durant l'été.

La Martinière

Cette fois, c'est parti ! Les travaux du lotissement de la Martinière ont enfin commencé.

Ci-dessous, sur le chemin qui mène aux ateliers communaux : passage des réseaux en souterrain, mise en place d'une tranchée drainante, création d'une des voies d'accès au lotissement (et au futur Espace Culture-Sports-Loisirs).





Le futur parking de 42 places de « La Martinière », proche du complexe sportif et du prochain Espace Culture-Sports-Loisirs.

Les prémices de la voirie interne. On devine la boucle qui desservira l'essentiel des parcelles.



Gros travaux de fondations pour les réseaux enterrés (eaux pluviales et usées, gaz, électricité, téléphone).

Que de cailloux !



Aperçu (partiel) des réseaux sous le chemin de Pissevin.



Une autre voie d'accès, venant du Chemin de Pissevin

La nouvelle surface de plancher

Depuis le 1^{er} mars 2012, la **surface de plancher** se substitue à la SHOB (surface hors œuvre brute) et à la SHON (surface hors œuvre nette) dans le plan local d'urbanisme.

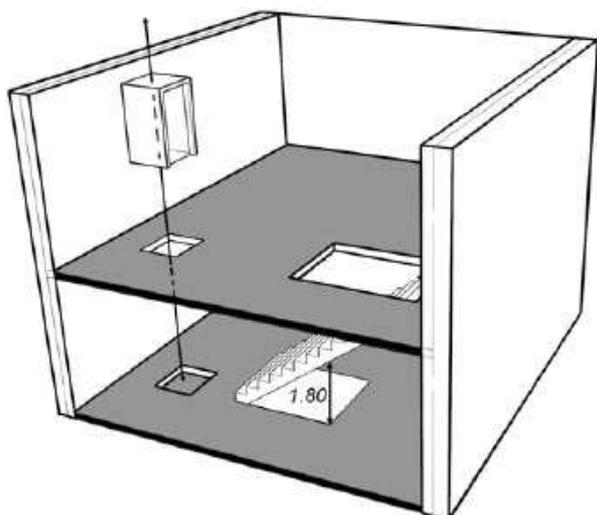
La **surface de plancher** partage la même définition de base que la surface fiscale.

Rappel : la surface fiscale s'entend par la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies (ouvertures prévues).

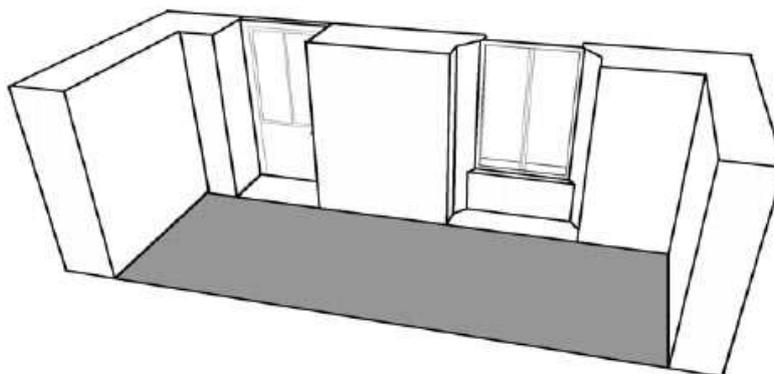
La **surface de plancher** comporte des déductions supplémentaires et notamment les aires de stationnement, les combles non aménageables, les locaux techniques et les caves et celliers des immeubles collectifs, ainsi que pour les logements collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation.

A savoir : les surfaces telles que les balcons, toitures-terrasses, loggias ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface de plancher d'une construction.

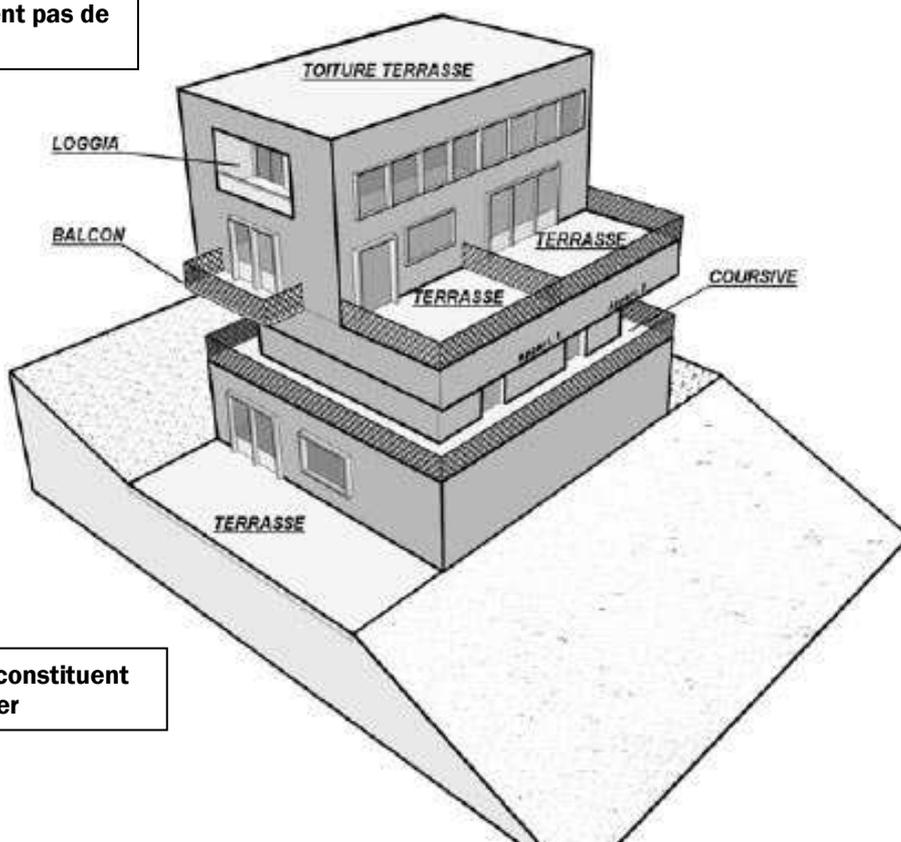
C'est donc la seule notion qui est applicable aujourd'hui pour l'évaluation des droits à construire, les autorisations d'urbanisme et le calcul des différentes taxes, notamment la taxe d'aménagement perçue par la commune.



Trémies d'escalier ne constituent pas de la surface plancher



Embrasures des portes et fenêtres ne constituent pas de la surface plancher



Terrasses et balcons ne constituent pas de la surface plancher

Urbanisme : Diagnostics immobiliers

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS OBLIGATOIRES							
diagnostic	vente	location	parties communes	biens et immeubles concernés	durée de validité	document	loi et sanctions
amiante	oui	non	oui	tous les types de constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997	illimité si absence d'amiante	rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés
plomb	oui	oui	oui	tous les types de constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949	si présence détectée, 1 an en cas de vente, 6 ans en cas de location	CREP : constat de risque d'exposition au plomb	impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés; manquements aux obligations de sécurité et de prudence susceptibles d'engager la responsabilité pénale du bailleur
termites	oui	non	non	tout type de constructions bâties ou non bâties	6 mois	rapport de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites	impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés
gaz	oui	non	non	tous les types d'installations gaz de plus de 15 ans	3 ans	rapport de l'état de l'installation intérieure de gaz	impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés
electricité	oui	non	non	tous les types d'installations électriques de plus de 15 ans	3 ans	rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité	impossibilité pour le vendeur de s'exonérer de la garantie des vices cachés
DPE performance énergétique	oui	oui	non	tout bâtiment ou partie de bâtiment sauf : constructions provisoires de 2ans ou moins; bâtiments à usage principal industriel, artisanal ou agricole	10 ans	diagnostic de performance énergétique	
ERNT risques naturels et technologiques	oui	oui	non	tout type de constructions	6 mois	état des risques naturels et technologiques	l'acquéreur ou le locataire peut demander la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix
loi Carrez	oui	oui	non	lots de copropriété	illimité si non modifié	certificat de mesurage loi carrez	

Commission Bâtiments Communaux

Sous la responsabilité de Patrick MENON

ÉGLISE

Le remaniage de la couverture de l'église, en partie haute, ainsi que le faitage et différentes réparations de gouttières ont été réalisés au début du mois de juin par l'entreprise Laurence Fils, de Cour-Cheverny. L'ensemble des travaux envisagés a pu se dérouler dans de bonnes conditions et rapidement grâce à l'équipe présente et à un gros engin de levage que vous avez pu apercevoir place de l'église, évitant ainsi l'installation d'un échafaudage spécifique et de difficiles manutentions.

Nous en avons profité pour demander à l'entreprise de réviser les toitures de tous les bâtiments communaux. En effet, certaines n'avaient pas vu un couvreur depuis de longues années et nécessitaient un léger entretien.

La couverture de l'église avant les travaux.



SALLE DES ASSOCIATIONS

La peinture des fenêtres et huisseries de la salle des associations a été réalisée par les employés municipaux au printemps. Le DAD (Détecteur Autonome Déclencheur) de l'espace rangement a été remplacé, ne pouvant être réparé. Les deux radiateurs défectueux de cette même salle vont être changés ces prochains jours.

PROJET DE NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS

Nous venons de réceptionner les esquisses de deux cabinets d'architectes pour le futur **espace culture-sports-loisirs** (désormais nouvelle appellation). Dès le mois de septembre nous étudierons ces propositions, demanderons des précisions, voire des évolutions de ces projets, afin d'arriver à l'objectif recherché.

Nous avons, pour ce projet, déposé un dossier de demande de subvention au titre du nouveau contrat de Pays – Région auprès d'Agglopolys. Nous espérons bien sûr que notre demande sera accueillie favorablement. Ce nouvel équipement, très attendu par la municipalité et les associations dionysiennes, devrait être implanté derrière le centre technique communal.

Nous vous ferons suivre bien sûr l'évolution de ce dossier dans les prochains Trait-d'Union et sur notre site Internet.

Commission des Affaires Scolaires Sous la responsabilité de Martine CIRET

Ecole Lorjou



Depuis le 5 juillet les enfants ont posé les cartables pour savourer le plaisir des vacances d'été.

Cette année scolaire s'est terminée par la traditionnelle fête de l'école qui a eu lieu le samedi 30 juin à Ménars. Nos petits danseurs ont évolué avec tout leur cœur dans de superbes costumes colorés et originaux. Nous avons assisté, grâce aux efforts de tous, à un superbe spectacle et à une non moins agréable kermesse.

Nous adressons toutes nos félicitations et nos remerciements aux enseignants, aux enfants et à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette belle journée (répétitions, confection des costumes...)



Un tour au jardin... avec les maternelles de Saint-Denis-sur-Loire



Grandes tenues pour un après-midi de gala
(CE2 de Saint-Denis-sur-Loire)

Il faut déjà préparer la rentrée prochaine qui aura lieu le 04 septembre et malheureusement, nous déplorons la fermeture d'une classe sur le RPI de la Vallée Saint-Jean (Ménars – Saint-Denis-sur-Loire – Villerbon).

Cette fermeture aura lieu sur la commune de Villerbon. Les trois communes du RPI conservent donc ainsi chacune deux classes :

- Ménars..... 2 classes de primaires : CP – CE1 – CE2 (en partie)
- Saint-Denis-sur-Loire..... 1 maternelle et 1 primaire (CE2 en partie et CM1)
- Villerbon..... 1 maternelle et 1 primaire (CM2)

Une bonne nouvelle cependant : Dolorès GARREAU, titulaire du poste supprimé à Villerbon, a obtenu sa mutation à Saint-Denis-sur-Loire pour occuper le poste laissé vacant par le départ en retraite de Françoise LOUBRIEU. Elle prendra donc en charge les élèves de CE2-CM1 à Saint-Denis-sur-Loire. Nous lui souhaitons la bienvenue à l'école Lorjou.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2012 à l'école Lorjou seront les suivants : 23 enfants en maternelle et 26 en CE2 et CM1. Sophie Mohr accueillera en janvier 2013 six TPS (toute petite section) à la maternelle.

Les services de garderie et restauration seront assurés aux tarifs suivants :

Restauration scolaire :

Repas enfant (pris à l'année de façon régulière).....	3,30 €
Repas enfant (inscription occasionnelle).....	4,20 €
Repas adulte.....	4,65 €

Garderie :

Demi-journée (matin ou soir) (jusqu'à 6 jours dans le mois).....	4,20 €
Journée (matin et soir) (jusqu'à 5 jours dans le mois).....	6,30 €
Forfait mensuel demi-journée (matin ou soir) (à partir du 7 ^{ème} jour).....	27,10 €
Forfait mensuel journée (matin et soir) (à partir du 6 ^{ème} jour).....	35,40 €
Forfait retard	25,00 €

Ces nouveaux tarifs et le nouveau règlement intérieur des services périscolaires (transport, restauration, garderie) ont été adoptés lors de la séance de conseil municipal du 26 juin.

Le nouveau règlement intérieur a été remis aux familles avant les vacances et est consultable sur le site Internet de la commune.

Nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances.

Le mot de la Directrice

Des nouvelles de l'école Lorjou.

Notre école comptait cette année 36 élèves :

- 22 en maternelle
- 14 en CE2

L'année se termine et nous vous faisons un petit bilan des sorties.

Les maternelles ont participé cette année à 1,2,3 MATERNELLE dans le cadre de l'USEP.

Ils ont fait trois rencontres sportives avec les maternelles de Villerbon les 13 mars, 19 avril et 22 juin sur des thèmes différents : multi-activités, jeux d'opposition et jeux athlétiques.

Les enfants ont proposé une chorale de Noël aux parents. Le 27 janvier, ils sont allés voir l'exposition Lorjou à la Mairie de Blois avec les CE2.

En décembre, les deux classes sont allées voir un spectacle proposé par l'OCCE à la Maison de Bégon.

Au mois de mai, dans le cadre du projet d'école sur le jardin, un spectacle a été proposé aux enfants dans la salle des associations « Pépin dans le jardin » de M. Sampic.

Enfin, une dernière sortie a été faite à Royal Kids le 15 juin.

La fête de l'école s'est déroulée le samedi 30 juin à Ménars.

Bonnes vacances à tous.

Sophie MOHR



LUDO-MOBILE

Pour la deuxième fois, la Ludo-mobile s'est arrêtée à Saint-Denis-sur-Loire avec son grand choix de jeux à découvrir.

Les animateurs étalent tous ces jeux, expliquent les règles, aident à choisir et organisent avec patience et bonne humeur.

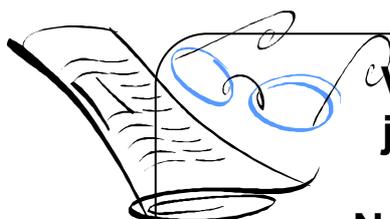
Un petit groupe de personnes de tous âges s'est retrouvé pour jouer et partager un goûter. Petits et grands sont repartis, satisfaits de ce moment convivial.



VOUS VENEZ D'EMMÉNAGER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?

Bienvenue dans notre Commune !

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer les Trait-d'Union. Vous pourrez ainsi mieux connaître votre nouvelle commune et, entre autres, ses associations. Ce premier contact nous permettra également de faire connaissance.



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès des secrétaires de mairie.

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



Les vacances approchent et toute l'équipe d'Apollos
vous souhaite de passer un très bon été.

Pour ce bilan avant l'été, quelques reportages sur nos activités depuis le précédent bulletin municipal.

Nous avons proposé en décembre une fête de Noël qui n'a pas eu lieu faute de participants.

Fête de la nouvelle année le 8 janvier :

68 personnes ont partagé la galette et le vin chaud après une marche dans Saint-Denis-sur-Loire.

Cette année, plusieurs surprises ont été proposées, tout d'abord dans la salle où des artistes locaux avaient exposé leurs œuvres. Inès Méhault (qui est bénévole également à Apollos) a proposé plusieurs peintures et un ferronnier d'art, Baptiste Darnault installé à Blois, présentait plusieurs sculptures. Une démonstration de danse country avec le groupe White and Black a clôturé l'après midi après le diaporama annuel de nos activités.



Deuxième stage de country le 21 janvier :

Le stage de country de janvier à réuni une vingtaine de danseurs qui ont bien profité de l'après-midi.



Tournoi de wii

Le 21 janvier également, à la suite de la danse country, ce sont nos jeunes qui se sont affrontés dans le premier tournoi de Wii proposé par Apollos. Bel enthousiasme chez nos jeunes joueurs, entre les jeux et les chorégraphies de danse l'ambiance était bonne à la salle des associations.



Les cours de cuisine :

Beau succès pour la cuisine, notre chef Inès Pereira enchante à chaque cours tous les cuisiniers amateurs. Plusieurs cours ont eu lieu en février, avril, et mai avec 12 participants. Inès a préparé les amuses bouches de la guinguette cette année.



En février (thème le poisson)



en avril (thème Pâques)
Curry d'agneau et fondant au chocolat



Le 31 mai (thème fraîcheur d'été) le menu était tartare de tomates, crabe et basilic, et gâteau mousse au fromage et coquelicot.

Le 11 février la boum primaires du CP au CM2



Une quinzaine de jeunes de primaire sont venus danser pour cette boum et comme tous les ans un goûter a clôturé l'après midi.



Le 11 février soirée déguisée jeunes

Nos jeunes nous avaient proposé de les aider à organiser cette soirée avec un thème les filles en garçons et les garçons en filles. Ils ont donc été une vingtaine à venir danser en cette fin de soirée du 11 février.



Théâtre 2012



Nouveauté cette année, nous avons présenté nos pièces à Villerbon, beaucoup de préparatifs pour transformer la salle des sports en salle de théâtre. Encore des remerciements particuliers à la municipalité, Thierry, Anne, Laurent et tous nos bénévoles pour nous avoir aidés. Nous avons présenté 4 pièces : Les poireaux radioactifs de Jacques Daumonts, Les nuits sont toujours trop courtes à Harlem de Pascal Nowacki, le parking du supermarché de Jean-Luc Pecqueur et Joyeux anniversaire de Jean-Marie Cauet.



LA PETANQUE

Le 6 mai a eu lieu notre pétanque. Malgré le temps maussade 24 inscrits sont venus s'affronter dans la cour de l'école de Saint-Denis-sur-Loire. 5 femmes et 11 jeunes ont taquiné le cochonnet. Le premier lot était un repas préparé par notre chef Inès Pereira, le deuxième lot un bain de soleil double et le lot jeune des chèques Kadéos.



LA GUINGUETTE

Cette année pour la guinguette, environ 145 personnes ont participé dont 16 jeunes. Toujours en association avec le Comité des Fêtes, nous proposons comme menu, des amuses bouches préparé par Inès Pereira notre chef, un rougaille saucisse et un assortiment de 2 desserts préparés par nos soins.



Et toujours, nos activités habituelles...

LA GYMNASTIQUE ET LE YOGA

La gymnastique le mardi de 18h45 à 19h45 avec Cyril

Le Yoga le mardi matin de 9h45 à 10h45 avec Murielle





CENTER PARCS

Nous avons toujours la carte Center Parcs. Si vous avez envie de passer une journée à Center Parcs cet été, n'hésitez pas à nous contacter. Pour une participation de 8 €, vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (20 € au lieu de 40 €) pour 8 personnes.

Pour réserver la carte n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE> (ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse :

Apollo
19 rue de la Loire
41000 ST DENIS SUR LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

Portable : 06.82.36.17.19



TOUTE L'EQUIPE D'APOLLOS VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES ET NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS A LA FIN DE L'ETE POUR NOTRE ASSEMBLEE GENERALE...

LE CLUB DU BEL AGE

Jeudi 5 janvier

Début de nos rencontres. Faisons une minute de silence à la mémoire des amis disparus en 2011.

Nous formons le bureau pour cette année.
Thérèse Besnard demeure la Présidente.

Samedi 10 mars

Sortie au « gouter spectacle » de Villerbon.
Nous avons bien apprécié cet après-midi très joyeux.

Dimanche 15 avril

Invités par nos amis AFN, plusieurs membres de notre club se sont joints à eux pour aller au théâtre à Paris. Nous voyons la pièce « Un stylo dans la tête » jouée par Francis Perrin et sa troupe. Pièce hilarante qui a amusé tout le monde.



Samedi 21 avril

Notre concours de belote attire bien des joueurs. Tout se passe bien et chaque joueur reçoit un lot.

Mardi 22 mai

Grande sortie au château de Saint-Fargeau et au château médiéval de Guédelon.
Sortie intéressante pour diverses raisons. Nous en revenons satisfaits.



Jeudi 28 juin

Repas d'été avec chansons et histoires drôles.

Activités prévues pour la rentrée :

- Jeudi 6 septembre : reprise des rencontres du club,
- Jeudi 22 novembre : festivités gourmandes dans le Maine-et-Loire,
- Jeudi 29 novembre : repas du club,
- Samedi 8 décembre : concours de belote,
- Jeudi 20 décembre : dégustation de bûches de Noël.

L'Actualité du Comité DES FÊTES

Après une actualité particulièrement riche sur tout le mois de juin, le Comité des Fêtes reconduit ses animations et activités à la rentrée.

Retour sur notre activité du premier semestre 2012 :

Tous nos remerciements aux dionysiens qui ont « répondu présent » aux rendez-vous que nous leur avons donnés en juin dernier : la randonnée pédestre des bords de Loire et la soirée guinguette.

Dimanche 10 juin : « randonnée des bords de Loire »

L'édition 2012 de la « randonnée des bords de Loire » a rassemblé 104 randonneurs sous un ciel peu clément. Deux circuits en boucle de 9 et 15 kms leur étaient proposés à la découverte d'un riche patrimoine, sur les communes de Saint-Denis-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor et Ménars.

Cette année, le circuit le plus long proposait de sortir du val pour une incursion en plaine : Saint-Denis-sur-Loire c'est aussi la diversité des paysages ! La partie dionysienne des parcours empruntait certains tronçons du nouveau « Circuit des Eaux » et permettait aux randonneurs de



découvrir une partie des panneaux d'information implantés par la commune sur les sites et bâtiments remarquables. La halte pour le ravitaillement, à l'abri dans la grange du parc du château, a été particulièrement appréciée ! C'est là qu'un chevreuil peu farouche est venu se présenter à un groupe de marcheurs...

Merci à nos hôtes du jour ainsi qu'aux particuliers qui nous ont autorisés à passer sur des terrains qui leur appartiennent. Merci aussi aux employés municipaux qui avaient broyé la végétation sur les sentiers communaux dionysiens.

L'édition 2013 est déjà inscrite au calendrier du Comité départemental de randonnée pédestre : elle aura lieu le dimanche 9 juin prochain !

Samedi 16 juin : soirée guinguette

Pour la cinquième année consécutive, à l'occasion de la « fête de la musique », nous proposons une « soirée guinguette » Place Eugène Leroux, en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée a débuté par un repas (sur réservation) et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante (accès libre et gratuit) animée par l'orchestre Dominique Naud.

Le dîner en plein air a rassemblé 141 personnes dont 16 enfants. Un très bon cru !

La météo a salué l'événement : la pluie, persistante pendant toute la journée, s'est arrêtée vers 18 heures pour laisser place à un temps calme avec une température agréable. De quoi inciter les participants à s'attarder jusqu'à la fin de la soirée...



Les convives ont tout particulièrement apprécié le repas dont la qualité et l'originalité vont croissant au fil des années ! Les amuse-bouches ont été préparés par un traiteur professionnel, alors que l'équipe de cuisinières bénévoles d'Apollos s'est chargée du plat principal et des desserts.

Bravo et merci à tous ceux qui ont préparé le repas, assuré le service, ou dressé les tables, sans oublier l'équipe qui, sous la pluie toute la journée durant, a installé podium, parquet, stands bâchés, tables et sièges ! Merci aux renforts qui sont venus « donner un coup de main » pour l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, chacun a pu apprécier l'animation musicale qui a donné des fourmis dans les jambes de toutes les générations de dionysiens !

Après un tel succès, l'organisation d'une nouvelle soirée guinguette en 2013 s'impose !

Vendredi 29 juin : Participation à l'organisation de la soirée découverte du « circuit des eaux »

Le Comité des Fêtes a apporté un soutien logistique à la commune à l'occasion de la soirée découverte du « circuit des eaux » proposée aux dionysiens le 29 juin dernier.

Mercredi 4 juillet : Participation à l'organisation du marché gourmand

Comme l'an passé, le Comité des Fêtes a apporté sa contribution logistique à la commune et à l'Office de Tourisme Blois-Chambord pour l'organisation de la soirée de lancement du festival « Un été entre Loire et Sologne »

Soirées Tarot

A raison de deux soirées par mois, le Comité des Fêtes poursuit en 2012 son activité tarot. Chaque soirée rassemble 10 à 20 joueurs dont un noyau de dionysiens. Cette activité est ouverte à tous sans inscription préalable et entièrement gratuite. Rendez-vous est donné en septembre pour la reprise.

Nos prochains rendez-vous :

Motivés par la volonté de contribuer à l'animation locale et par le souci de proposer des manifestations de qualité, nous vous fixons de nouveaux rendez-vous à la rentrée : un concours-expo photo le dernier week-end de septembre et notre grande brocante le troisième dimanche d'octobre. Nous vous y attendons nombreux ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune pour ces manifestations ouvertes à tous : n'est-il pas agréable d'y participer en famille ou entre amis ?

Concours-expo photo (week-end des 29 et 30 septembre 2012)

Le Comité des Fêtes organise un concours-expo photo réservé aux photographes amateurs et ouvert à toutes les techniques : numérique et argentique, couleur et noir et blanc. **Le thème retenu pour 2012 est « Paysages d'ici et d'ailleurs ».**

Des bulletins d'inscription vont être distribués en juillet dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Chacun peut s'inscrire, il recevra en retour le règlement complet et toutes les instructions pratiques. Les photos sont à remettre pour le 17 septembre, profitez de l'été pour réaliser vos meilleurs clichés ! Les lauréats recevront des prix en bons d'achat de fournitures ou de travaux chez des photographes professionnels. Les photos présentées seront exposées le dimanche 30 septembre toute la journée (entrée gratuite, un prix du public sera décerné).

Depuis plusieurs années, des photographes amateurs de la région participent à notre concours et contribuent à son succès. Lors de chacune des éditions précédentes, nous avons eu le plaisir de présenter des photos réalisées par des dionysiens et nombre d'entre elles ont déjà été primées. Pour cette édition 2012, nous invitons donc tous les photographes amateurs à participer au concours et tous les dionysiens à venir visiter l'exposition !

Brocante, le dimanche 21 octobre 2012

Réservez cette date sur vos agendas ! Notre brocante permettra certainement à chacun de réaliser d'excellentes affaires. C'est le moment de trier les trésors qui attendent dans vos greniers et dans vos caves... et de les réserver pour la brocante du Comité des Fêtes !

Reprise des soirées tarot dès le 14 septembre 2012

Dès septembre, les soirées tarot reprendront les second et quatrième vendredis de chaque mois. La première soirée est prévue le 14 septembre. L'heure et le lieu de rendez-vous restent inchangés : 20h15 à la salle des associations. Tous les niveaux sont acceptés et les débutants sont les bienvenus.

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)

comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Président : Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)

Vice-Président : André CIRET (Tel : 02-54-46-82-39)

Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE

Secrétaire : Patrick MENON

Les responsables de l'association se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision sur les manifestations et activités qu'ils organisent.

Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les !

Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus !

Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique.

Contactez-nous !

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE À LA « UNE »

Soirée découverte du Circuit des eaux

Nouvelle République du 5 juillet 2012



Une soixantaine de dionysiens ont répondu présent autour des élus et responsables du comité des fêtes.

Vendredi dernier, le soleil a été une fois de plus complaisant avec les dionysiens. Le temps clémente a permis aux marcheurs de découvrir le nouveau circuit mis en place par Agglopolys, et dont le tracé est presque terminé. Ce fut une vraie découverte proposée par la municipalité et le comité des fêtes. Parallèlement à ce circuit, la municipalité a souhaité mettre

en valeur certains éléments de son patrimoine, à travers des plaques signalétiques dans les différents hameaux de la commune.

Les deux groupes se sont séparés pour emprunter selon leur choix : un circuit de 5,5 km ou de 8 km.

Une soixantaine d'habitants ont transformé la rencontre en succès !

Cor. NR : Yves Balderas

Les écoliers ont fait la fête

Nouvelle République du 6 juillet 2012

Sous une chaleur caniculaire, les élèves du groupe-ment scolaire de Ménars, Saint-Denis et Villerbon ont présenté un spectacle de qualité à leurs parents et familles venus les applaudir. Villerbon avait choisi de s'exprimer au travers du jardin puis Saint-Denis a enchaîné avec les aventures des trois petits radis avant de laisser la place au rock endiablé des carottes des moyennes et grandes sections. La grande section et le cours préparatoire de Ménars ont misé sur la Bretagne qu'ils ont étudié durant l'année. Le loup, le renard et la belette ont précédé « Tri martelod ». Les CE1 de Ménars ont anticipé la mé-



Le rock endiablé des carottes des élèves de Saint-Denis a enchanté le public.

téo en interprétant « Après la pluie vient le beau temps » alors que les CE2 de Saint De-

nis ont préféré un pot-pourri de danses. Les CM1 de Villerbon se sont exprimés au tra-

vers des percussions et les CM2 dans une « Balada Boa ». Le spectacle fini, les élus des municipalités respectives ont distribué des dictionnaires aux élèves qui entreront au collège à la prochaine rentrée. Sous la direction d'Émilie Roger, intervenante en musique, tous les enfants ont interprété des chants très appréciés par le nombreux public. A l'issue du spectacle, les élèves ont eu la chance de s'amuser dans les stands organisés par l'Association des parents d'élèves. Sous un soleil radieux, l'ambiance fut festive et conviviale durant tout l'après-midi.

Cor. NR : Françoise Poisson

Informations diverses et pratiques

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...



Par délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010, les tarifs, depuis le 1^{er} janvier 2011, sont les suivants :

Pour les habitants de la Commune :	Pour les réservations hors commune :
➤ 60 € pour une demi-journée	➤ 80 € pour une demi-journée
➤ 120 € pour une journée	➤ 200 € pour une journée
➤ 200 € pour deux journées	➤ 300 € pour deux journées

Chauffage :

- Une demi-journée..... 15 €
- Une journée..... 30 €
- Deux journées..... 60 €

Pour les locations du
15 septembre au 30 avril

Un chèque de caution de 200 € est demandé pour chaque location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Blois
Loire Valley
Pays de
Chambord
La magie d'un pays multiple

13 boucles
400 km d'itinéraires cyclables balisés
400km of waymarked cycling paths
400km beveligde fietsroutes
400 km ausgeschilderte Radwege

Réveillez vos sens...

DECOUVRIR

Les
châteaux
à vélo

LA LOIRE À VÉLO
Blois, Chambord
et environs

**DISPONIBLE
EN MAIRIE**

Val de Loire
LOIR-ET-CHEER • LOIRE VALLEY

SAINT DENIS
SUR LOIRE

**EN VENTE EN MAIRIE
17 €**

Dessin d'André Larit

**PATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21**

MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
<p style="text-align: center;">CARTE NATIONALE D'IDENTITE</p>	<p style="text-align: center;">Mairie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - livret de famille, - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un extrait d'acte de naissance de <u>moins de 3 mois</u> (à demander dans la commune de votre lieu de naissance) - un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture EDF, eau...), - <u>l'ancienne carte d'identité</u> <p>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée à la mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de <u>25 €</u></p>	<p>L'extrait d'acte de naissance n'est pas exigé pour un renouvellement de CNI (sauf en cas de perte ou de vol).</p> <p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
<p style="text-align: center;">PASSEPORT</p>	<div style="text-align: center;">  <p>S'adresser aux mairies « station » : Blois et Vineuil aux jours et heures d'ouverture</p> </div>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe (elles peuvent aussi être faites sur place), - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France ; - un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance) ; - l'ancien passeport (en cas de renouvellement). <p>TARIFS : 88 € (en timbre fiscal) si photos fournies par le demandeur, 89 € (en timbre fiscal) si photos réalisées sur place.</p>	<p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
<p style="text-align: center;">AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE</p>	<p style="text-align: center;">Mairie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour, - pour les parents non-mariés : l'acte de naissance de l'enfant mentionnant la reconnaissance des parents, - s'il y a lieu, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale, - une pièce d'identité, - la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur. 	<p>Présence d'un des deux parents obligatoires</p>

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et <u>non-découpées</u>, faites chez un photographe, - le récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie, - le permis de conduire détérioré à remplacer, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille), - pour les étrangers, un justificatif de résidence en France. 	
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d).</p> <p>Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur une liste qui peut vous être communiquée par la Préfecture ou la mairie de votre lieu de domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 photographies d'identité, aux normes, identiques et récentes, faites chez un photographe, - votre permis de conduire et les éventuelles pièces médicales vous concernant, - un imprimé « Certificat Médical » (qui vous sera remis par la Préfecture ou la Mairie) rempli par vos soins. <p>Cet examen est payant.</p>	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)		Professionnels de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture	



Saint-Denis-sur-Loire – Juin 2012

Le CIAS du Blaisois

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

Le CIAS du Blaisois : de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire !

■ Action d'aide et d'insertion

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

- Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Rencontrer Blandine Viaud-Viardin, assistante sociale :

- A domicile sur rendez-vous.
- A la mairie de La Chaussée-Saint-Victor le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h.
- A la mairie de Villebarou le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h.

→ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84

■ Aides aux démarches administratives

Le CIAS du Blaisois propose des permanences d'aide aux démarches administratives. Elles sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys, sans condition particulière.

Colette Common, correspondante sociale du CIAS du Blaisois, vous recevra et vous aidera pour toutes les formalités administratives : dossier d'allocation logement, carte d'invalidité, demande de retraite complémentaire ou d'APA, démarches à effectuer suite à un décès, orientation vers les services concernés, etc.

Rencontrer Colette Common, correspondante sociale :

- A la mairie de Saint-Denis-sur-Loire ou à domicile sur rendez-vous.
- A la mairie de La Chaussée-Saint-Victor certains mardis de 9h30 à 11h30, prendre contact avec la mairie pour connaître les dates exactes.
- A la mairie de Villebarou le jeudi de 9h à 12h15.

→ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 41

■ Le centre social La Chrysalide :

La Chrysalide propose des activités régulières ou plus ponctuelles dans ses locaux (Qi-Gong, anglais, déco-meubles, diététique...). Des partenariats permettent également de mettre en place, dans les locaux ou sur les communes, des actions culturelles ou de loisirs telles que : Graine de lecteur avec les écoles, ludothèque mobile, animations ou expositions thématiques...

La Chrysalide vous propose également de rejoindre son réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Cet ensemble, composé de personnes toutes offreuses et demandeuses de savoirs, est gratuit et ouvert à tous. Une véritable occasion de s'enrichir et de rencontrer de nouvelles personnes !

Horaires d'ouverture

Le lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45.

- **Se renseigner :** La Chrysalide – 13, rue des Ecoles à Vineuil - 02 54 45 54 70
- **Procurez-vous le programme,** disponible au centre social ou en mairie, sur demande.

■ Services aux seniors

■ Livraison de repas à domicile :

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile, ponctuellement ou de façon régulière. Peuvent être livrés le repas du midi (+potage) uniquement, le repas du soir uniquement ou le repas du midi et du soir.

- **Se renseigner :** Pôle Accueil Retraités - 02 54 57 41 81

■ Aide à domicile :

Le service d'aide à domicile permet aux bénéficiaires d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes et activités de la vie courante : entretien courant du logement, courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives, accompagnement relationnel (promenade, animations...), etc.

1/ L'aide à domicile prestataire :

Le CIAS du Blaisois est l'employeur de l'aide à domicile qu'il rémunère directement. Cette solution dispense le bénéficiaire de toutes les obligations et responsabilités relatives à la fonction d'employeur. Un règlement de service est établi par le CIAS et stipule les engagements de chacun. Le service est continu 7j/7 et assuré de 7h à 21h.

2/ L'aide à domicile mandataire :

Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, avec toutes les obligations juridiques qui en découlent. Le CIAS du Blaisois accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur : recherche de l'aide à domicile, établissement du contrat de travail et les bulletins de paie, aide dans les démarches administratives, etc. L'intervention est possible 24h/24.

- **Se renseigner :** Pôle Accueil Retraités - 02 54 57 41 81

■ Foyers-résidences :

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en préretraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration et animations y sont assurées.

- **Se renseigner :** Pôle Accueil Retraités - 02 54 57 41 81

■ Hébergement temporaire :

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

→ **Se renseigner** : Pôle Accueil Retraités - 02 54 57 41 81

■ Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont également ouverts aux retraités de Saint-Denis-sur-Loire pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants de notre commune : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas.

→ **Se renseigner** :

- Foyer-résidence Lumière - Rue Lumière à Blois - Tél. 02 54 43 35 55
- Foyer-résidence Mosnier - Rue Mosnier à Blois - Tél. 02 54 78 10 99

→ **Contacteur l'accompagnateur** : 06 74 95 32 96

■ L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien.

→ **Se renseigner** : Accueil de jour - 13, rue des Ecoles à Vineuil - 02 54 45 54 60

■ Animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions en bus, des sorties accompagnées, des sorties en minibus, des thés dansants, des actions intergénérationnelles et la participation à des événements locaux.

→ **Se renseigner** : Pôle Accueil Retraités - 02 54 57 41 81

■ Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins à domicile assure, sur prescription médicale, des soins d'hygiène corporelle auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans et des adultes handicapés ou bénéficiant de soins palliatifs.

→ **Se renseigner** : SSIAD - 10 bis avenue de Verdun - 02 54 90 25 50

■ Se renseigner sur les prestations du CIAS

Vous souhaitez avoir des informations sur les prestations du CIAS du Blaisois en direction des personnes âgées ? Repas à domicile, services de soins infirmiers à domicile, aide à domicile, inscription aux animations seniors, déjeuner ou vie dans les foyers-résidences, etc. Le pôle accueil retraités répond à toutes vos questions !

→ **Se renseigner** : Pôle Accueil Retraités – 6 rue des Cordeliers à Blois - 02 54 57 41 23

CIAS du Blaisois
4, rue des Cordeliers - BP 79 - 41004 Blois cedex
02 54 57 41 20 / cias@ciasdublaisois.fr
www.ciasdublaisois.fr



Bilan 2011



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Quelle eau buvez-vous sur la commune de SAINT DENIS SUR LOIRE ?

La dureté de l'eau n'a aucune incidence directe sur notre santé, mais plus son taux est élevé, plus l'eau a tendance à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eaux, les canalisations.

La teneur en fluor étant inférieure à 0.5 mg/l, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est recommandé pour la prévention de la carie dentaire, sauf avis médical.

Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Après quelques jours d'absence, l'eau peut avoir stagné dans les canalisations. Aussi, laissez-la couler un instant avant de la boire.

Ressource en eau

La commune de St Denis sur Loire est alimentée en eau à partir d'un forage situé au lieu-dit «Villeneuve», au pied du château d'eau. L'eau subit un traitement de désinfection avant distribution.

Les périmètres de protection ont été mis en place par arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique du 02/07/2004.

La gestion est assurée par la SAUR.

Contrôle sanitaire réglementaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est assuré par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du centre (DT41ARS). Ainsi en 2011 au titre de ce contrôle sanitaire, 12 prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 350 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les principaux résultats d'analyses

	Normes	Valeurs observées	Commentaires
Bactériologie	absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	Tous les prélèvements sont conformes.	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Dureté	-	Moyenne : 26.50°F Maximum : 27°F	EAU DE DURETE ASSEZ ELEVEE
Nitrates	50 mg/l	Moyenne : 36.11 mg/l	EAU CONFORME EN NITRATES
Fluor	1,5 mg/l	Moyenne : 0,14 mg/l Maximum : 0,14 mg/l	EAU FAIBLEMENT FLUOREE
Pesticides	0,1 µg/l*	Maximum : 0,06 µg/L (atrazine déséthyl)	EAU CONFORME EN PESTICIDES
Arsenic	10 µg/l*	Moyenne : 5.50 µg/l	EAU CONFORME EN ARSENIC

*1 µg/l (microgramme par litre) = 0.001 mg/l

Conclusion sanitaire globale

L'eau distribuée en 2011 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires.

ARS du Centre - Délégation territoriale de Loir-et-Cher
CS 1820 - 41 rue d'Auvergne - 41018 Blois Cedex
Tél : 02 38 77 34 56 - Fax : 02 54 74 29 20

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu, d'autres exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire

DICRiM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Tous à vélo électrique !

Jusqu'à **400€** remboursés pour l'achat d'un vélo électrique*

Subvention de 45% du prix d'achat TTC. offre limitée à 1000 unités.

Plus d'informations sur www.agglopolys.fr

Devenez notre Ambassadeur...

Vous êtes Loir-et-Chériens, demandez votre carte Ambassadeur (gratuite) et bénéficiez de 50%* de remise sur le droit d'accès à près de 70 activités de tourisme et de loisirs en Loir-et-Cher

Pour l'obtenir :

- Tél. 02 54 57 00 42
- ambassadeur@cdt41.com
- www.coeur-val-de-loire.com - espace Ambassadeurs

* Dès lors que vous êtes accompagné d'une personne s'acquittant du droit d'entrée plein tarif adulte - Cette offre, non cumulable avec d'autres formes de réduction, s'entend hors animations et manifestations exceptionnelles



Poubelles - Rappel

Il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir.

Merci de bien vouloir respecter cette règle.

Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1^{er} mars et jusqu'au 30 septembre de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions, voire à autorisation.



Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

Cette règle s'applique à toutes et à tous.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce, dans la mesure du possible, d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste.



En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.



**PREVENIR LES CAMBRIOLAGES
UNE PRIORITE DES GENDARMES
DU LOIR ET CHER**

De nombreux cambriolages sont commis dans la journée, lorsque vous êtes au travail, pendant que vous allez faire vos courses, ou lorsque vous partez en vacances. Être victime d'un cambriolage, cela n'arrive pas qu'aux autres et quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas tenter les cambrioleurs et de protéger votre habitation.

Depuis plusieurs années, la gendarmerie s'est engagée dans une démarche de proximité pour assurer votre sécurité. Les gendarmes sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

**CHEZ VOUS PRENEZ DES HABITUDES
DE SECURITE**

UNE PROTECTION EFFICACE REDUIT LE RISQUE

Sachez que 3 fois sur 4 les cambrioleurs entrent par la porte, mais ils renoncent également 3 fois sur 4 lorsque celle-ci résiste plus de 5 minutes. Équipez votre porte d'un système de verrouillage fiable et résistant à l'effraction. Protégez toutes les fenêtres et autres ouvertures par des volets, grilles et/ou barreaux. Installez un éclairage extérieur. Protégez votre domicile avec un dispositif d'alarme. Lorsque vous êtes chez vous gardez votre porte fermée et verrouillée.

VOUS QUITTEZ VOTRE DOMICILE

POUR LA JOURNEE QUELQUES HEURES OU MOINS

Avant de sortir fermez et verrouillez toutes les portes et fenêtres. Pendant votre sortie conservez vos clés : ne les laissez jamais sous le paillasson, dans la boîte aux lettres ou dans un pot de fleurs. Assurez vous qu'aucun objet de valeur n'est visible à travers les fenêtres. N'oubliez pas de fermer votre garage et le portail de votre propriété.

Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée. Créer l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio.....

EN CAS D'ABSENCE PROLONGEE : VACANCES

Avant votre départ avisez la gendarmerie compétente de votre lieu de domicile. Prévenez vos voisins ou un membre de votre famille. Faites relever votre courrier ou faites le suivre. Une boîte à lettres débordante révèle une absence prolongée. Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Si vous le pouvez utilisez le transfert d'appels. Laissez à votre domicile une apparence habitée. Demandez à une personne de confiance d'ouvrir vos volets. Rangez tout ce qui peut aider les cambrioleurs (échelle, échafaudage outils.....)

QUELQUES PRECAUTIONS SIMPLES

Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile. Placez en lieu sûr, vos bijoux, moyens de paiement bancaires et autres objets précieux. Photographiez vos objets de valeur. Relevez le numéro de série et les références de vos équipements ou objets (TV, hifi, ordinateurs, GPS, outillages portatifs électriques, appareil photo.....). Conservez vos factures et les expertises pour les objets et bijoux de grande valeur : votre assureur les exigera pour vous indemniser. L'absence d'éléments d'identification précis sur les objets volés diminue les chances de les retrouver et d'identifier les voleurs et receleurs.

QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Lorsque vous découvrez une effraction en arrivant à votre domicile, ne pénétrez pas dans les lieux. Alertez aussitôt la gendarmerie de chez un voisin ou en utilisant un téléphone portable.

En attendant l'arrivée des gendarmes, interdisez l'accès à votre domicile à toute personne sauf nécessité absolue pour préserver les traces et indices et ainsi permettre la réalisation des opérations de police technique et scientifique.

Si les cambrioleurs sont encore présents à votre arrivée, ne prenez pas de risques inconsidérés. Votre vie est plus précieuse que l'ensemble de vos biens. Recueillez les éléments d'identification des malfaiteurs (signallement physique, tenue vestimentaire, langage), du ou des véhicules utilisés (marque, type, couleur, immatriculation), des moyens employés (arme à feu, matraque, outils.....).

Déposez plainte auprès des gendarmes. Faites opposition auprès de votre banque pour vos moyens de paiement dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

**COUP DE SONNETTE - ATTENTION AUX FAUX
PROFESSIONNELS ET COLPORTEURS**

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne recevez jamais chez vous ceux qui prétendent contrôler vos ressources, vous offrir un cadeau ou font état d'erreurs de votre banque ou d'un oubli. Ne vous laissez pas abuser en signant un document dont vous ne comprenez pas le sens. Vérifiez la présence du bordereau de rétractation sur le bon de commande que vous aurez accepté de signer. Ne versez pas d'argent à la commande.

Groupement de gendarmerie départementale
de Loir et Cher
16 rue de Signeux - 41000 BLOIS
Tel : 02 54 55 14 19 - Tel d'urgence : 17

Vos démarches ...

A la maison de justice et du droit, il vous est possible de retirer des formulaires pour les demandes suivantes :

→ Demande d'aide juridictionnelle

Vous pouvez demander cette aide si vous souhaitez trouver un accord amiable avec votre adversaire ou vous êtes ou allez être engagé(e) dans un procès et vous ne possédez pas les ressources suffisantes ou ne bénéficiez pas d'une assurance vous permettant de couvrir ces dépenses. L'aide juridictionnelle vous sera accordée en totalité ou en partie en fonction de vos ressources.

→ Saisie du Juge aux affaires familiales :

Le JAF est compétent pour toute demande de divorce ou séparation de corps, ainsi que pour les modalités d'exercice de l'autorité parentale, pour déterminer la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

→ Renonciation à succession

Si vous êtes héritier désigné par la loi ou par testament, vous pouvez accepter mais aussi refuser la succession dans un délai minimal de 4 mois à compter du décès.

Adresse et Plan d'accès

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
3, Place Lorjou 41000 BLOIS

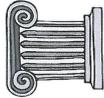
Tél. 02 54 45 16 16 – Fax : 02 54 45 16 25
mjd-blois@justice.fr

En bus : Ligne 2 Arrêt Lorjou



Infos pratiques

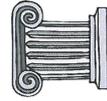
www.justice.gouv.fr
www.vos-droits.justice.gouv.fr
www.service-public.fr
www.cdad41.org



Maison de Justice et du Droit de Blois



Ouverture du lundi au jeudi
de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15



Qu'est-ce qu'une maison de justice et du droit ?

S'informer de ses droits et de ses devoirs ...

Dans les communes ou quartiers éloignés des tribunaux, les maisons de justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil et de permanences juridiques de proximité.

Elles réunissent différents acteurs (avocat, notaire, conciliateur de justice, associations ...) qui renseignent gratuitement (sauf avocat*) et apportent des alternatives à l'action judiciaire.

Ainsi les agents de la MJD peuvent vous proposer une solution adaptée à votre situation :

- approfondissement de l'analyse juridique par un professionnel du droit (avocat, notaire...)
- orientation vers une structure de conciliation ou médiation (conciliateur de justice, association ...)
- démarches en vue de saisir une juridiction

Permanences juridiques sur rendez-vous

Information juridique

→ **Avocat*** : répond aux questions d'ordre juridique et reçoit après délivrance, à l'accueil de la MJD, d'un bon de consultation moyennant le paiement de 10 euros (effectué par chèque à l'ordre du CDAD ou par espèces). A titre exceptionnel, ce bon est gratuit pour les bénéficiaire du RSA ou des seules prestations sociales, sur présentation de justificatifs.

Lundi de 9h à 12h

→ Notaire

2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 17h

→ **Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)**

Mardi de 9h à 12h

→ **Centre d'information des résidents étrangers (CIRE)**

Mardi et jeudi de 14h à 17h

Permanences juridiques sur rendez-vous

Conciliation et médiation

→ **Conciliateur de justice** : permet de trouver une solution à l'amiable dans un conflit entre particuliers et en dehors de tout procès.

1er mercredi du mois de 10h à 12h

2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 16h

3ème jeudi du mois de 10h à 12h

→ **Association d'aide aux victimes et conciliation (AVEC)** : accompagne les victimes d'infractions pénales et les aide à surmonter leurs difficultés tant psychologiques que matérielles.

Mardi de 9h à 12h

→ **Médiation familiale** : informe sur les modalités d'un règlement amiable des conflits familiaux.

2ème mercredi du mois de 13h30 à 17h

PLAN CANICULE 2012

• COMPRENDRE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

Il fait très chaud.

La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le
0 800 05 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
ou consultez
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR

INPES
Institut National de Prévention et de Santé Industrielle
14 rue de la République
93100 La Courneuve

INPES
Institut National de Prévention et de Santé Industrielle
14 rue de la République
93100 La Courneuve

• COMPRENDRE

Personne âgée

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à la bonne température.



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

→



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne consomme pas d'alcool.



Je ne reste pas en plein soleil.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

QUOI DE
NEUF ? N°5

POURQUOI ?



POUR QUI ?



Le SAVIEZ VOUS ?!

ONCO 41 C'est le Réseau Territorial de Cancérologie
du Loir et Cher. Un maillage avec les Structures de Santé et
les Acteurs/ Professionnels en Santé !

Rompre l'isolement pour les patients !

Des ATELIERS ? Où ?

1 fois par mois à BLOIS VENDOME ROMORANTIN

Accès gratuit mais inscription obligatoire

- ☞ Un Moment Convivial dans un endroit insolite sans blouse
- ☞ Un Atelier Socio Esthétique
- ☞ Un atelier pour une Activité Physique Adaptée
- ☞ Un temps de relaxation ou d'expression pour les enfants dont un des proches est malade.
- ☞ Des ateliers ponctuels : Sophrologie, Cuisine et Saveurs, un Temps de Rencontre pour l'entourage...

Des permanences d'informations pour les patients tout au long de leur parcours de Soins mais aussi après :

- ▶ Réinsertion Professionnelle : APSMT Permanence,
- ▶ Bilan Social avec une Assistante sociale

Pour en savoir plus :

Téléphone : 02.54.56.21.85
Courriel : harmonisation@onco41.org

ONCO 41 C'est aussi des Informations dans
le domaine de la cancérologie, des groupes de
travail, des rencontres entre Professionnels afin de
favoriser les échanges sur leurs pratiques
Professionnelles. Un Kiosque Info avec des livrets
de l'INCA, des fiches conseils...pour Vous
Acteurs/Professionnels en Santé mais également
pour les Patients et l'entourage !



ONCO 41 Réseau d'Accompagnement
pour les Patients (**Adultes, Enfants,**
Adolescents) atteints de cancer
mais aussi de l'Entourage
pour répondre aux questions de chacun
à l'annonce de la maladie mais aussi
Après !

L'Equipe de Coordination est là pour
→ Vous Ecouter, vous Informer, vous
Orienter et Aborder des problématiques
sociales, matérielles, médicales,
financières, scolaires, retour/maintien à la
maison...

→ Vous accompagner afin d'éviter
l'isolement, pendant et après le traitement,
vous orienter vers les Professionnels
correspondants à votre demande, vous
proposer des ateliers adaptés...

COORDONNER VOTRE PARCOURS DE SOINS !

Une mise en place des Soins de Support
par une **Orientation/Coordination** vers des
Professionnels en Santé : aide sociale,
rééducation fonctionnelle, une Aide, une
infirmière à domicile... Besoin d'une
stomathérapeute, d'un médecin de la
douleur, de coordonner les soins
palliatifs...vous pouvez nous Contacter !
Un suivi diététique, psycho oncologique,
des séances avec une socio esthéticienne
peuvent être également proposés avec une
amorce financière pour les soins non
remboursés par les Caisses ni les
Mutuelles.

Des Réponses adaptées aux besoins.
Contactez Nous ou Communiquez
les Coordonnées du Réseau ONCO 41

Courriel : harmonisation@onco41.org
Pour en savoir plus : <http://www.onco41.org>

Date de parution Juin 2012